

JOURNAL POLITIQUES ET

ON SABONNE rue des Frères-Saint-Germain... PAR TRIMESTRE : Départements... 20 fr. Paris... 18 fr.

FRANCE.

PARIS, 29 MAI.

Une nouvelle dépêche de Naples confirme le succès des Napolitains; elle consiste en même temps l'absence de Garibaldi du lieu de l'action.

Les délibérations de la Chambre de Députés, à Turin, ont pris à la séance du 28 mai, une tournure plus favorable au traité du 24 mars. Nous publions aujourd'hui des deux discours de M. Rattazzi et de M. de Cavour.

Le Siècle, dans un article en date du 27 mai, avait signalé une augmentation de dépense inscrite au budget de 1861.

Mais le Siècle ne rectifie qu'un erreur et dans son numéro du 27 mai il en avait commis deux, sans doute sans y songer.

résultat des allocations inscrites au budget, uniquement par mesure de prévoyance. On nous assure que le budget de 1861 ne contient rien de pareil.

Nous n'avons pas dit au Constitutionnel qu'une reine d'Espagne ne lui les Marquis qu'à la condition d'avoir des ministres constitutionnels.

Le Constitutionnel serait curieux de nous entendre discuter sur les mérites d'Isabelle-Catholique, et nous serions heureux de lui faire part de nos impressions.

Le Siècle, dans un article en date du 27 mai, avait signalé une augmentation de dépense inscrite au budget de 1861.

Mais le Siècle ne rectifie qu'un erreur et dans son numéro du 27 mai il en avait commis deux, sans doute sans y songer.

Quant à ce qui est de notre personne, que le Constitutionnel introduit dans le débat, c'est une manière à lui d'agrandir les idées qu'il nous accuse de répéter.

à faire peur: Qu'il ne devienne chaque jour un peu plus! Il ne saurait trop l'être.

D'après une dépêche de la télégraphie privée, en date de Turin le 29 mai, et qui nous est parvenue trop tard pour pouvoir être mentionnée dans l'article qu'on vient de lire.

D'après une autre dépêche publiée par le journal anglais le Globe, plusieurs régiments napolitains se seraient soulevés.

On trouvera plus loin le texte de ces deux dépêches.

BOURSE DE PARIS. CLOTURE le 28 le 29 HAUSSE. BAISSSE. Comptant. 69 70 69 60 ... 40

Télégraphie privée. Marseille, le 29 mai. Naples, le 26 mai.

Une correspondance de Palerme attribue à succès de Naples arrivée aujourd'hui, sans être parvenue à destination.

Les lettres de Naples annoncent que le roi avait rappelé de Sicile quatre des plus vieux généraux qu'il y trouvait.

Un vapeur anglais apporte les nouvelles suivantes de Palerme. Une partie de la population est soulevée contre le roi.

Le Globe de ce soir publie la dépêche télégraphique suivante: Les insurgés ont pris possession d'une grande partie de la ville de Palerme.

Après des discours d'opposition prononcés par M. Anelli, Corbelli et Asprom, M. Buoncompagni défend le traité au point de vue de la légalité.

Le ministre Farini, répondant à M. Berlioz, proteste que la politique française n'a pas changé depuis Villafraña.

L'ouverture de la séance du Conseil d'Etat était fixée à après-demain.

On lit dans la Patrie: Nous constatons depuis plusieurs jours le progrès de l'insurrection sicilienne.

On assure que si Garibaldi, au lieu d'arriver à Marsala, localité qui, sous certains rapports, présentait de sérieux avantages.

à faire peur: Qu'il ne devienne chaque jour un peu plus! Il ne saurait trop l'être.

D'après une dépêche de la télégraphie privée, en date de Turin le 29 mai, et qui nous est parvenue trop tard pour pouvoir être mentionnée dans l'article qu'on vient de lire.

D'après une autre dépêche publiée par le journal anglais le Globe, plusieurs régiments napolitains se seraient soulevés.

On trouvera plus loin le texte de ces deux dépêches.

BOURSE DE PARIS. CLOTURE le 28 le 29 HAUSSE. BAISSSE. Comptant. 69 70 69 60 ... 40

Télégraphie privée. Marseille, le 29 mai. Naples, le 26 mai.

Une correspondance de Palerme attribue à succès de Naples arrivée aujourd'hui, sans être parvenue à destination.

Les lettres de Naples annoncent que le roi avait rappelé de Sicile quatre des plus vieux généraux qu'il y trouvait.

Un vapeur anglais apporte les nouvelles suivantes de Palerme. Une partie de la population est soulevée contre le roi.

Le Globe de ce soir publie la dépêche télégraphique suivante: Les insurgés ont pris possession d'une grande partie de la ville de Palerme.

Après des discours d'opposition prononcés par M. Anelli, Corbelli et Asprom, M. Buoncompagni défend le traité au point de vue de la légalité.

Le ministre Farini, répondant à M. Berlioz, proteste que la politique française n'a pas changé depuis Villafraña.

L'ouverture de la séance du Conseil d'Etat était fixée à après-demain.

On lit dans la Patrie: Nous constatons depuis plusieurs jours le progrès de l'insurrection sicilienne.

On assure que si Garibaldi, au lieu d'arriver à Marsala, localité qui, sous certains rapports, présentait de sérieux avantages.

à faire peur: Qu'il ne devienne chaque jour un peu plus! Il ne saurait trop l'être.

D'après une dépêche de la télégraphie privée, en date de Turin le 29 mai, et qui nous est parvenue trop tard pour pouvoir être mentionnée dans l'article qu'on vient de lire.

D'après une autre dépêche publiée par le journal anglais le Globe, plusieurs régiments napolitains se seraient soulevés.

On trouvera plus loin le texte de ces deux dépêches.

BOURSE DE PARIS. CLOTURE le 28 le 29 HAUSSE. BAISSSE. Comptant. 69 70 69 60 ... 40

Télégraphie privée. Marseille, le 29 mai. Naples, le 26 mai.

Une correspondance de Palerme attribue à succès de Naples arrivée aujourd'hui, sans être parvenue à destination.

Les lettres de Naples annoncent que le roi avait rappelé de Sicile quatre des plus vieux généraux qu'il y trouvait.

Un vapeur anglais apporte les nouvelles suivantes de Palerme. Une partie de la population est soulevée contre le roi.

Le Globe de ce soir publie la dépêche télégraphique suivante: Les insurgés ont pris possession d'une grande partie de la ville de Palerme.

Après des discours d'opposition prononcés par M. Anelli, Corbelli et Asprom, M. Buoncompagni défend le traité au point de vue de la légalité.

Le ministre Farini, répondant à M. Berlioz, proteste que la politique française n'a pas changé depuis Villafraña.

L'ouverture de la séance du Conseil d'Etat était fixée à après-demain.

On lit dans la Patrie: Nous constatons depuis plusieurs jours le progrès de l'insurrection sicilienne.

On assure que si Garibaldi, au lieu d'arriver à Marsala, localité qui, sous certains rapports, présentait de sérieux avantages.

à faire peur: Qu'il ne devienne chaque jour un peu plus! Il ne saurait trop l'être.

D'après une dépêche de la télégraphie privée, en date de Turin le 29 mai, et qui nous est parvenue trop tard pour pouvoir être mentionnée dans l'article qu'on vient de lire.

D'après une autre dépêche publiée par le journal anglais le Globe, plusieurs régiments napolitains se seraient soulevés.

On trouvera plus loin le texte de ces deux dépêches.

BOURSE DE PARIS. CLOTURE le 28 le 29 HAUSSE. BAISSSE. Comptant. 69 70 69 60 ... 40

Télégraphie privée. Marseille, le 29 mai. Naples, le 26 mai.

Une correspondance de Palerme attribue à succès de Naples arrivée aujourd'hui, sans être parvenue à destination.

Les lettres de Naples annoncent que le roi avait rappelé de Sicile quatre des plus vieux généraux qu'il y trouvait.

Un vapeur anglais apporte les nouvelles suivantes de Palerme. Une partie de la population est soulevée contre le roi.

Le Globe de ce soir publie la dépêche télégraphique suivante: Les insurgés ont pris possession d'une grande partie de la ville de Palerme.

Après des discours d'opposition prononcés par M. Anelli, Corbelli et Asprom, M. Buoncompagni défend le traité au point de vue de la légalité.

Le ministre Farini, répondant à M. Berlioz, proteste que la politique française n'a pas changé depuis Villafraña.

L'ouverture de la séance du Conseil d'Etat était fixée à après-demain.

On lit dans la Patrie: Nous constatons depuis plusieurs jours le progrès de l'insurrection sicilienne.

On assure que si Garibaldi, au lieu d'arriver à Marsala, localité qui, sous certains rapports, présentait de sérieux avantages.

On écrit d'Ancone, le 16 mai, au Wanderer de Vienne: Le 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs étrangers est parti d'avant-hier, se portant sur Foligno. Le bataillon viennois du colonel Costenhuber s'est rendu à Fano, dans lequel le bataillon italien qui se portait sur cette ville, s'est allé à Pesaro.





définir, avait donné de la vérité à la France... Le projet de loi sur le mode de l'élection...

M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de... M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de...

Le projet de loi sur le mode de l'élection... M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de...

M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de... Le projet de loi sur le mode de l'élection...

Le projet de loi sur le mode de l'élection... M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de...

Le projet de loi sur le mode de l'élection... M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de...

M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de... Le projet de loi sur le mode de l'élection...

Le projet de loi sur le mode de l'élection... M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de...

M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de... Le projet de loi sur le mode de l'élection...

Le projet de loi sur le mode de l'élection... M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de...

Le projet de loi sur le mode de l'élection... M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de...

M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de... Le projet de loi sur le mode de l'élection...

Le projet de loi sur le mode de l'élection... M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de...

M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de... Le projet de loi sur le mode de l'élection...

Le projet de loi sur le mode de l'élection... M. Portalis est né le 17 août 1764 à la douzaine de...

Table with 4 columns: Cours, Cours, Cours, Cours. Lists various market prices and exchange rates.

Table with 4 columns: Ville, Cours, Cours, Cours. Lists prices for various goods and commodities.

Table with 4 columns: Ville, Cours, Cours, Cours. Lists prices for various goods and commodities.

OPERA - La Juive... THEATRE-FRANÇAIS - Le Docteur... THEATRE-LYRIQUE - Gil Blas... THEATRE-VALENTIN - Les Femmes de bien...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Le directeur général... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

COURS DE LA BOURSE DE PARIS

Table with columns: COMPAGNIE, Cours, Plus haut, Plus bas, Dernier cours, Précéd. cours. Includes entries for various companies like Compagnie des Eaux, Compagnie des Chemins de Fer, etc.

A TERME

Table with columns: Comp. à terme, Cours, Plus haut, Plus bas, Dernier cours, Précéd. cours. Lists various financial instruments and their market prices.

OBBLIGATIONS

Table with columns: Ville de Paris, Ville de Marseille, Ville de Bordeaux, etc. Lists various municipal and government bonds.

VALEURS DIVERSES

Table with columns: Valeurs diverses, Cours, Plus haut, Plus bas, Dernier cours, Précéd. cours. Lists various stocks and securities.

CHANGES

Table with columns: Amsterdam, Londres, Hong Kong, etc. Lists exchange rates for various international locations.

BOURSE DE BRUXELLES

Table with columns: Cours, Plus haut, Plus bas, Dernier cours, Précéd. cours. Lists market data for the Brussels stock exchange.

Le directeur général... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...

Il est venu à son époque... M. Portalis... la distribution de la circulation... M. Portalis ne se borna point à...





**MAISON DE CAMPAGNE A RUEIL.**  
**QUARTIER DE LA MALINANCE.**  
A vendre par suite de décès, à Rueil, quartier de la Malinance, une maison de campagne, sur la dernière parcelle de l'avenue de Paris dit quartier de la Malinance. Contenance 6,500 mètres.  
Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**TERRA DE L'HERITAGE.**  
A vendre, dans le département de la Seine, sur la commune de Courcelles, le terrain de l'Heritage, contenant 200 mètres carrés et appartenant à M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**TERRAINS BOISES POUR MAISONS DE CAMPAGNE.**  
A vendre, dans le département de la Seine, sur la commune de Courcelles, des terrains boisés pour maisons de campagne. Contenance 2,000 mètres carrés. Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**A VENDRE OU A LOUER**  
une belle propriété située à Courcelles, contenant 2 hectares de terres et 1 hectare de jardin. Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**MAISON DE CAMPAGNE A RUEIL.**  
A vendre par suite de décès, à Rueil, quartier de la Malinance, une maison de campagne, sur la dernière parcelle de l'avenue de Paris dit quartier de la Malinance. Contenance 6,500 mètres.  
Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**TERRA DE L'HERITAGE.**  
A vendre, dans le département de la Seine, sur la commune de Courcelles, le terrain de l'Heritage, contenant 200 mètres carrés et appartenant à M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**TERRAINS BOISES POUR MAISONS DE CAMPAGNE.**  
A vendre, dans le département de la Seine, sur la commune de Courcelles, des terrains boisés pour maisons de campagne. Contenance 2,000 mètres carrés. Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**A VENDRE OU A LOUER**  
une belle propriété située à Courcelles, contenant 2 hectares de terres et 1 hectare de jardin. Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**MAISON DE CAMPAGNE A RUEIL.**  
A vendre par suite de décès, à Rueil, quartier de la Malinance, une maison de campagne, sur la dernière parcelle de l'avenue de Paris dit quartier de la Malinance. Contenance 6,500 mètres.  
Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**TERRA DE L'HERITAGE.**  
A vendre, dans le département de la Seine, sur la commune de Courcelles, le terrain de l'Heritage, contenant 200 mètres carrés et appartenant à M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**TERRAINS BOISES POUR MAISONS DE CAMPAGNE.**  
A vendre, dans le département de la Seine, sur la commune de Courcelles, des terrains boisés pour maisons de campagne. Contenance 2,000 mètres carrés. Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**A VENDRE OU A LOUER**  
une belle propriété située à Courcelles, contenant 2 hectares de terres et 1 hectare de jardin. Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**Industrie - Commerce - Inventions.**  
**HORLOGERIE-BIJOUTERIE.**  
**DEPOT-THÉS de S. G. ANGE.**  
**M. VICAT**

**NETTOYAGE DES TACHES**  
**BENZINE-COLLAS**  
**MADAPOLAN**  
**MOUCHOIRS MARQUE LA GO**  
**CACHEMIRE**  
**VINS ROUGE et BLANC**  
**MONTRES PENDULES**  
**TUYAUX D'ARRAGON**  
**BRONZES**  
**TAPIS ROUGE**

**MAISON DE CAMPAGNE A RUEIL.**  
A vendre par suite de décès, à Rueil, quartier de la Malinance, une maison de campagne, sur la dernière parcelle de l'avenue de Paris dit quartier de la Malinance. Contenance 6,500 mètres.  
Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**MAISON DE CAMPAGNE A RUEIL.**  
A vendre par suite de décès, à Rueil, quartier de la Malinance, une maison de campagne, sur la dernière parcelle de l'avenue de Paris dit quartier de la Malinance. Contenance 6,500 mètres.  
Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**MAISON DE CAMPAGNE A RUEIL.**  
A vendre par suite de décès, à Rueil, quartier de la Malinance, une maison de campagne, sur la dernière parcelle de l'avenue de Paris dit quartier de la Malinance. Contenance 6,500 mètres.  
Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**MALADIES CHRONIQUES.**  
**PERRIERES, CHATELAIN.**  
**BOISDURANT.**  
**PRESSES RAUGEAU.**  
**GYMNASTIQUE.**  
**A LOUER.**  
**MAISON DE CAMPAGNE.**  
**BONNE OCCASION.**  
**CHATELAIN.**  
**CHATELAIN.**  
**CHATELAIN.**  
**A LOUER.**  
**GAPP.**  
**A LOUER.**  
**A LOUER.**  
**Occasions - Meubles - Chevaux - Voitures.**

**MAISON DE CAMPAGNE A RUEIL.**  
A vendre par suite de décès, à Rueil, quartier de la Malinance, une maison de campagne, sur la dernière parcelle de l'avenue de Paris dit quartier de la Malinance. Contenance 6,500 mètres.  
Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**MAISON DE CAMPAGNE A RUEIL.**  
A vendre par suite de décès, à Rueil, quartier de la Malinance, une maison de campagne, sur la dernière parcelle de l'avenue de Paris dit quartier de la Malinance. Contenance 6,500 mètres.  
Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**MAISON DE CAMPAGNE A RUEIL.**  
A vendre par suite de décès, à Rueil, quartier de la Malinance, une maison de campagne, sur la dernière parcelle de l'avenue de Paris dit quartier de la Malinance. Contenance 6,500 mètres.  
Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**MAISON DE CAMPAGNE A RUEIL.**  
A vendre par suite de décès, à Rueil, quartier de la Malinance, une maison de campagne, sur la dernière parcelle de l'avenue de Paris dit quartier de la Malinance. Contenance 6,500 mètres.  
Pâté de M<sup>r</sup> Teller, notaire à Rueil, ou au courcier de la maison.

**BANDAGE REQUERREUX.**  
**BANDAGE LEPLANCHON.**  
**EAU DES COMBLES.**  
**DENTS ROYER.**  
**DENTIERS PALMIER.**  
**DENTIERS BAILLY.**  
**DENTS A D.**  
**DENTITION AUX ENFANS.**  
**CIMENTEGUTTA-FERCHA.**  
**DENTS A D.**  
**LA CREOSOTE-BILLARD.**  
**M. DESBRASSE.**  
**ODONTINE.**  
**CAFÉ TINCTORIAL.**  
**VITAMINE STEAR.**  
**EAU DES BLONDES.**  
**BRILLANTINE OBERT.**

**BANDAGE REQUERREUX.**  
**BANDAGE LEPLANCHON.**  
**EAU DES COMBLES.**  
**DENTS ROYER.**  
**DENTIERS PALMIER.**  
**DENTIERS BAILLY.**  
**DENTS A D.**  
**DENTITION AUX ENFANS.**  
**CIMENTEGUTTA-FERCHA.**  
**DENTS A D.**  
**LA CREOSOTE-BILLARD.**  
**M. DESBRASSE.**  
**ODONTINE.**  
**CAFÉ TINCTORIAL.**  
**VITAMINE STEAR.**  
**EAU DES BLONDES.**  
**BRILLANTINE OBERT.**

**BANDAGE REQUERREUX.**  
**BANDAGE LEPLANCHON.**  
**EAU DES COMBLES.**  
**DENTS ROYER.**  
**DENTIERS PALMIER.**  
**DENTIERS BAILLY.**  
**DENTS A D.**  
**DENTITION AUX ENFANS.**  
**CIMENTEGUTTA-FERCHA.**  
**DENTS A D.**  
**LA CREOSOTE-BILLARD.**  
**M. DESBRASSE.**  
**ODONTINE.**  
**CAFÉ TINCTORIAL.**  
**VITAMINE STEAR.**  
**EAU DES BLONDES.**  
**BRILLANTINE OBERT.**

**BANDAGE REQUERREUX.**  
**BANDAGE LEPLANCHON.**  
**EAU DES COMBLES.**  
**DENTS ROYER.**  
**DENTIERS PALMIER.**  
**DENTIERS BAILLY.**  
**DENTS A D.**  
**DENTITION AUX ENFANS.**  
**CIMENTEGUTTA-FERCHA.**  
**DENTS A D.**  
**LA CREOSOTE-BILLARD.**  
**M. DESBRASSE.**  
**ODONTINE.**  
**CAFÉ TINCTORIAL.**  
**VITAMINE STEAR.**  
**EAU DES BLONDES.**  
**BRILLANTINE OBERT.**

**BANDAGE REQUERREUX.**  
**BANDAGE LEPLANCHON.**  
**EAU DES COMBLES.**  
**DENTS ROYER.**  
**DENTIERS PALMIER.**  
**DENTIERS BAILLY.**  
**DENTS A D.**  
**DENTITION AUX ENFANS.**  
**CIMENTEGUTTA-FERCHA.**  
**DENTS A D.**  
**LA CREOSOTE-BILLARD.**  
**M. DESBRASSE.**  
**ODONTINE.**  
**CAFÉ TINCTORIAL.**  
**VITAMINE STEAR.**  
**EAU DES BLONDES.**  
**BRILLANTINE OBERT.**

**Dix mille pièces PEKIS MOULINES, en velours de laine, grande largeur, d'une valeur de 2 fr. 50 c., à . . . . .**

**Une partie considérable de VELOURS FRANÇAIS, chaîne pure laine, grande largeur, bouquets POMPADOUR, dessins appartenant au COIN DE RUE, à . . . . .**

**Trente mille RIDEAUX BRODES, de la première qualité, dessins très riches et très variés, ce qui se vend ailleurs 18 et 20 fr. par 4 mètres), à 400 CONFECTIONS EN VERITABLE ASTRAKAN, en moquette de la première qualité, aussi à dessins coloriés, à . . . . .**

**Dix mille TAPIS DESCENDANS DE LIT, en moquette de la première qualité, dessins coloriés, à . . . . .**

**Cinq mille CARPETTES DE LA GRANDE DIMENSION, en moquette de la première qualité, aussi à dessins coloriés, à . . . . .**

**500 pièces MOQUETTE RICHES DESSINS LOUIS XV, qualité extra belle, ayant 1 m. 40 de larg. (double de la larg. ordinaire), pour Tapis d'appartem., à . . . . .**

**NOTA. — Toutes ces MOQUETTES, en double largeur, sont la propriété exclusive AU COIN DE RUE, qui possède SEUL des MOQUETTES en 1 m. 40 c. de largeur.**

**CHOCOLAT-MENIER**

Le succès du CHOCOLAT-MENIER a fait naitre de nombreux contrefaçons qui s'attachent à sa forme, à la couleur et jusqu'aux signes extérieurs de ses enveloppes. Pour mettre un terme à ces manœuvres déloyales, qui ont pour but de tromper le public, chaque tablette du CHOCOLAT-MENIER porte maintenant, sur la face opposée à l'étiquette de médailles, une deuxième marque de fabrique, avec signature, et conforme au modèle ci-contre.

Toute tablette dépourvue de cette marque doit être refusée.

**GHEMIN DE FER DU NORD**  
**PARIS A LONDRES**

**TARIF EN 1905**

1er classe	6 fr. 50 c.	3e classe	4 fr. 50 c.
2e classe	5 fr. 50 c.	1er voyage	10 fr. 50 c.
3e classe	4 fr. 50 c.	2e voyage	10 fr. 50 c.
1er voyage	10 fr. 50 c.	3e voyage	10 fr. 50 c.
2e voyage	10 fr. 50 c.	4e voyage	10 fr. 50 c.
3e voyage	10 fr. 50 c.	5e voyage	10 fr. 50 c.

**LAIT PROPHYLACTIQUE**

POUR ENLEVER FORTITUDINEMENT ET SANS DANGER LES ROUGEURS, ÉPHELIDES, TACHES DE ROUSSEUR et toutes les irrégularités qui forment le blancheur de visage.

Le LAIT PROPHYLACTIQUE renferme des rides, les écorchures, et toutes les irrégularités qui peuvent nuire à l'aspect du visage.

DEPOT chez tous les principaux Coiffeurs et Parfumeurs en France et l'Étranger.

**BOIS DURCI** en tous genres, d'origine française, pour la construction, les charpentes, etc. Maison DUPONT, 41, rue de Valenciennes, Paris.

**CACHEMIRE** et **INDIENNES** de France, vente, échange et réparation. Maison DUPONT, 41, rue de Valenciennes, Paris.

**CAOUTCHOUC LEBIGRE**, fabricant de chaussures, et tous les articles en caoutchouc, rue Vivienne, 144, et rue de Rivoli.

**COFFRE-FORT** contre le vol et le feu. Paublan, r. St-Honoré, 36.

**CHANTIER** de **PRINCE EUGENE**, boulevard des Capucines, 55, Paris. Bois de deux ans de coupe, les 1000 l. (rendus), Non sciés.

Bois de chêne ordinaire	38 fr.	43 fr.	44 fr.
Bois de chêne de première qualité	40 fr.	45 fr.	46 fr.
Bois de chêne de deuxième qualité	37 fr.	42 fr.	43 fr.
Bois de chêne de troisième qualité	35 fr.	40 fr.	41 fr.
Bois de chêne de quatrième qualité	33 fr.	38 fr.	39 fr.
Bois de chêne de cinquième qualité	31 fr.	36 fr.	37 fr.
Bois de chêne de sixième qualité	29 fr.	34 fr.	35 fr.
Bois de chêne de septième qualité	27 fr.	32 fr.	33 fr.
Bois de chêne de huitième qualité	25 fr.	30 fr.	31 fr.
Bois de chêne de neuvième qualité	23 fr.	28 fr.	29 fr.
Bois de chêne de dixième qualité	21 fr.	26 fr.	27 fr.

**TOITURE** en carton bitumineux, à l'avenue, rue des Petites-Ecuries, 66, Paris.

**JE SUIS** propriétaire de vignobles, l'espèce de vins à Bordeaux, d'excellent vin à 120 fr. la barrique de 225 litres et 60 fr. la 1/2 de 114. Adresse: M. LONJON, 71, r. Ste-Catherine, Bordeaux.

**MEUBLES** d'occasion et autres, achats de mobiliers, 47, rue M-D'Orléans.

**SEUL** inventeur de la colle forte à froid liquide. S. DUBOUILLE, ci-devant rue Mosnier, 43, demeure actuellement aux Vignerons, 20.

**VINS DE CHAMPAGNE** de Reims et Epernay. FERRIER, à Châlons-sur-Marne. Dépôt principal: boulevard des Capucines, 55.

**VUES FAIBLES** ou fatiguées, se sont améliorées avec et régénérées par les injections de l'huile de foie de morue (S.M. op.). M. de la Pail, 21, Mont. St. Etienne, 1825, Rue. Fr.

**AVIS DIVERS.**

**CALECHE** à vendre. S'adr. à M. LAUREAU, rue de Valenciennes, 100, Paris.

**TENUE DES LIVRES** enseignée avec clarté pour être mise à la portée de tous par M. de Molins, qui garantit un prompt succès. 312, rue Saint-Honoré.

**EN 60** leçons le français aux étrangers. M. Bouché, professeur, rue de la Monnaie, 21.

**ST-CYR**, Préparation spéciale. Neuf professeurs. Ouverture des cours le 15 octobre. M. Momménot, licencié en sciences, rue des Postes, 1.

**TOULON, G<sup>e</sup> HOTEL L'HIRAUTE** Ouverture renouvée au même endroit.

**175.000** fr. à placer par hypothèque à 5 1/2 % et par fractions sur biens ruraux ou maisons au centre de France. S. FINEY, anc. not., 21, r. Ste-Anne, de midi à 4 h.

**MEDICINE ET PHARMACIE.**

**ASTHME** se guérit par le sirop de M. Momménot, sans lavement ni médicament. M. Momménot, 62, rue de Valenciennes, Paris.

**CONSTIPATION** détruite complètement, sans que les glaires et vents par les bouillons rafraîchissants de l'hygiène, sans lavement ni médicament. M. Momménot, 62, rue de Valenciennes, Paris.

**GUERISON** en trois jours des maux de gorge les plus rebelles. M. Momménot, 62, rue de Valenciennes, Paris.

# AU COIN DE RUE

RUE MONTESQUIEU, 8. **MAGASIN DE NOUVEAUTES** 18, RUE DES BONS-ENFANTS.

DONT L'ORGANISATION EXCEPTIONNELLE A POUR BUT DE VENDRE LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS.

## MISE EN VENTE LUNDI 29 OCTOBRE :

- SATINS NOIRS ANGLAIS** — pour Robes — grande largeur — que nous garantissons être de la première qualité, à . . . . . **7 fr. 90**
- SATINS DE TOUTES LES COULEURS** — pour Robes — grande largeur — que nous garantissons être de la première qualité, à . . . . . **7 90**
- Mille pièces TAFFETAS NAPOLITAIN**, largeur 80 centimètres, qualité de 12 francs au moins, à . . . . . **6 90**
- VELOURS DE TOUTES LES COULEURS** — pour Robes — que nous garantissons *tout soie* et de première qualité, à . . . . . **14 50**
- POPELINES DE SOIE UNIES EN TOUTES COULEURS**, fabriquées à Lyon pour être vendues 7 francs, à . . . . . **4 50**
- Dix mille pièces PEKINS MOULINES**, en velours de laine, grande largeur, d'une valeur de 2 fr. 50 c., à . . . . . **1 10**
- Une partie considérable de VELOURS FRANÇAIS**, chaîne pure laine, grande largeur, bouquets Pompadour, dessins appartenant au **COIN DE RUE**, à . . . . . **3 )**
- Trente mille RIDEAUX BRÔDÉS**, de la première qualité, dessins très riches et très variés, ce qui se vend ailleurs 18 et 20 fr. (la paire par 4 mètres), à . . . . . **10 80**
- 400 CONFECTIONS EN VÉRITABLE ASTRAKAN**, étoffe en vogue, valant 25 fr. le mètre, en 80 c. de largeur, mis en vente au prix réduit de . . . . . **98 )**
- Dix mille TAPIS DESCENTES DE LIT**, en moquette de la première qualité, dessins colorés, à . . . . . **5 50**
- Cinq mille CARPETTES DE LA GRANDE DIMENSION**, en moquette de la première qualité, aussi à dessins colorés, à . . . . . **28 )**
- 500 pièces MOQUETTE RICHES DESSINS LOUIS XV**, qualité extra belle, ayant 1 m. 40 de larg. (double de la larg. ordinaire); pour Tapis d'appartem., à . . . . . **12 50**

**NOTA.** — Toutes ces **MOQUETTES**, en double largeur, sont la *propriété exclusive* **AU COIN DE RUE**, qui possède **SEUL** des **MOQUETTES** en 1 m. 40 c. de largeur.



**CHOCOLAT-MENIER**

**CHÉVIN DE FER DU NORD**  
PARIS & LONDRES  
PAR SÈVRES ET POISSONNIER  
TRAJÉT en 30 heures 2/2, du matin au soir, par les trains spéciaux. Indiquez l'adresse, correspondant avec les voyageurs.

**LAIT PROPHYLACTIQUE**  
POUR ENLEVER PROMPTEMENT ET SANS DANGER  
LES ROUGEURS, ÉRÉPHÈLES, TACHES, PUSSES



quand on y a assés les deux premiers accu-

le président, à Richelieu; l'enfant

le président, à Richelieu; l'enfant

M. de Montalambert fait un appel à notre

M. de Montalambert fait un appel à notre

M. de Montalambert fait un appel à notre

à être insulé par vos lieutenant: le foyer

à être insulé par vos lieutenant: le foyer

à être insulé par vos lieutenant: le foyer

à être insulé par vos lieutenant: le foyer

à être insulé par vos lieutenant: le foyer

à être insulé par vos lieutenant: le foyer

lieu, devenu l'hôtel des bureaux de vos

lieu, devenu l'hôtel des bureaux de vos

lieu, devenu l'hôtel des bureaux de vos

lieu, devenu l'hôtel des bureaux de vos

lieu, devenu l'hôtel des bureaux de vos

lieu, devenu l'hôtel des bureaux de vos

les communales: la troisième, en violentant

les communales: la troisième, en violentant

les communales: la troisième, en violentant

les communales: la troisième, en violentant

les communales: la troisième, en violentant

les communales: la troisième, en violentant

vil intérêt: l'Église catholique en Belgique

vil intérêt: l'Église catholique en Belgique

vil intérêt: l'Église catholique en Belgique

vil intérêt: l'Église catholique en Belgique

vil intérêt: l'Église catholique en Belgique

vil intérêt: l'Église catholique en Belgique

Publications de B. V. de

Publications de B. V. de

Publications de B. V. de

Publications de B. V. de

Publications de B. V. de

Publications de B. V. de

JUGEMENTS, ADJICATIONS ET VENTES. DOMAINE DE LA GREZZETTE

AVENUE DE L'IMPERATRICE. Vente de terrains

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS, BANQUES, ASSURANCES. AVIS

Librairie des belles-lettres, r. Vivienne, 1 bis, Paris. COLLECTION HICHEL LEVY

BREVET D'INVENTION. Guide pratique de la tenue de livres

CHOCOLATS MARON. BAISSE DE PRIX

Table with 4 columns: Prém., Ann., Valeurs, etc. for various financial instruments.

Table with 4 columns: Prém., Ann., Valeurs, etc. for various financial instruments.

Table with 4 columns: Prém., Ann., Valeurs, etc. for various financial instruments.

Table with 4 columns: Prém., Ann., Valeurs, etc. for various financial instruments.

Table with 4 columns: Prém., Ann., Valeurs, etc. for various financial instruments.

Table with 4 columns: Prém., Ann., Valeurs, etc. for various financial instruments.

Table with 4 columns: Prém., Ann., Valeurs, etc. for various financial instruments.

JUGEMENTS, ADJUDICATIONS ET VENTES.

DOMAINE DE LAGREZZETTE

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

AVIS DE L'IMPÉRATRICE

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

CHEVAUX

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

LOCATIONS

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

A LOUER DE SUITE

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

FABRIQUE DE VERRERIES

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

VASTES MAGASINS AU ATELIER

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS, BANQUES, ASSURANCES.

AVIS

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

EMPRUNT ANGLAIS-RUSSE 3/0/0

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

CRÉDITS DE FER

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

COURSES LA MARCHÉ

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

PÉLAGIERES ANDRÉ LEROY

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

LIBRAIRIE MICHEL LEVY

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

TRAITE-PRACTIQUE

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

36,000 CURES

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

BREVET D'INVENTION

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

25 POUR CENT D'ECONOMIE

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

EAU DES BLONDES ET DES BRUNES

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

CHOCOLATS MASSON

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

A DEUX TÊTES OPAQUES

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

BAISSE DE PRIX

Le 11 novembre 1903, à l'audience des criées de la Tribunal civil de Cahors, sera vendu le domaine de Lagrezette, situé sur les communes de Cahors et de Lagrezette, d'une superficie de 10 hectares, 10 ares, 10 centiares.

Table with multiple columns containing market data, likely stock prices or exchange rates, with headers like 'VALEURS', 'Préc.', 'Dern. cours.'

Table with multiple columns containing market data, likely stock prices or exchange rates, with headers like 'VALEURS', 'Préc.', 'Dern. cours.'

301 jour. — Bourse de Paris et bulletin financier du samedi 27 octobre 1903. L'opinion publique est aujourd'hui à la Bourse...

Table with multiple columns containing market data, likely stock prices or exchange rates, with headers like 'BREVET', 'CHOCOLATS', 'A DEUX TÊTES OPAQUES', 'BAISSE DE PRIX'.

ET PAR LE PEUPLE

PARIS :

# France

UN AN : 38 FR.

SEPT. : 30  
TROIS MOIS : 90



BUREAU DU JOURNAL

A Paris, rue Cas-Héron, n° 5.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

né satisfaction à chaque Anglais qui en est fier; mais la circonstance particulièrement satisfaisante, c'est la cordialité parfaite qui a existé entre nos forces et celles de notre allié l'empereur Napoléon.

Il est un point à l'égard duquel l'Angleterre ne peut pas être égale aux grandes puissances du continent, à savoir, sous le rapport des forces militaires qu'il est dans leur habitude de maintenir en temps de paix; il ne serait pas sage et il ne serait même pas à désirer que l'Angleterre entretint une armée permanente rivalisant en nombre avec les armées de ses voisins continentaux. Nous devons néanmoins balancer cette différence par d'autres moyens.

Nous rétablissons la balance par notre milice et nos volontaires et avant tout en maintenant une marine puissante. Je dis ceci en présence des représentants des puissances étrangères et alliées; je le dis avec l'esprit de franchise, de cordialité, d'amitié et de paix que nous désirons du fond de notre cœur. Nous voulons être en paix avec tout le monde et être liés par des nœuds d'amitié et d'alliance avec les autres nations et spécialement avec celles dont les intérêts sont les plus communs avec les nôtres.

Nous désirons gagner et jouir de leur amitié et de leur alliance, mais nous sommes déterminés par la dignité de notre position à leur prouver que nous sommes dignes de maintenir et de jouir de cette amitié et de cette alliance.

L'empereur Napoléon a dernièrement coopéré avec l'Angleterre en affranchissant les tarifs des deux pays. Espérons que, par ce moyen, il a matériellement cimenté une amitié et des sentiments favorables qui devraient toujours exister entre deux grandes nations qui ont tant d'intérêts en commun. J'espère que cet exemple sera suivi par les autres puissances du continent.

LE LORD-MAIR propose un toast à la chambre des communes.

LORD JOHN RUSSEL. La chambre des communes soutiendra toujours le principe de la liberté, et n'impose qu'avec l'opposition, ses sympathies sont acquiesces aux opprimés; le peuple anglais doit exprimer sa satisfaction de ce que M. de Fréigny a dit, et il est entièrement d'accord avec lui que les chances de maintenir la paix ne seront jamais plus favorables que maintenant.

Le banquet est terminé.

(Service télégraphique Havas-Bullier.)

publies. Luther ne traita pas tout à fait l'édit impérial comme il avait traité la bulle papale; mais il refusa toute rétractation, et il se fit enfermer dans un château par l'électeur de Saxe son protecteur. Quinze ans après, la Confédération de Smalkalde, composée des adhérents de Luther, était comme un empire dans l'empire.

« On vit avec quelque surprise », dit Koch à l'occasion de la ligue de Smalkalde, « qu'un prince aussi puissant et aussi ambitieux que l'était Charles-Quint n'ait pas pensé plus tôt à attaquer les princes ligués, et à établir en empire le théâtre de sa politique et de sa grandeur. Avec des forces supérieures, secondées par l'activité de son génie et par le zèle des catholiques, il aurait pu parvenir à cimenter la domination autrichienne en Allemagne, par la destruction du parti protestant. (1) »

Charles-Quint, préoccupé d'autres soins, ne vit pas le danger ou ne voulut pas le voir. Il n'agit que fort tard, et il agit incomplètement, quoique vainqueur. Au lieu de faire exécuter résolument l'édit de Worms, il fit rédiger un formulaire qu'il décora du nom d'Interim, et qui devait régler les choses de la religion jusqu'au jour où un concile libre et oecuménique aurait statué définitivement. Les transactions avec la révolution et l'esprit révolutionnaire n'ont jamais abouti à rien de bon! Quelques années après, l'électeur Maurice de Saxe, qui lui devait son électorat, lui imposait la transaction de Passaw, qui commença le protestantisme légal. En 1555, Ferdinand, qui avait succédé à Charles-Quint, acceptait ce qu'on a appelé la Paix de religion, une paix à laquelle l'Allemagne dut, au siècle suivant, la guerre de Trente-Ans. Cette guerre de Trente-Ans, on le sait, se termina par la paix de Westphalie, qui est comme la grande charte du protestantisme en Allemagne.

La paix de Westphalie régla des intérêts de divers ordres et de diverses natures. Elle fut à la fois intérieure et extérieure, nationale et internationale, religieuse et politique. Au point de vue international, nous aurions mauvaise grâce à nous en plaindre: car elle donna définitivement l'Alsace à la France. La guerre de Trente-Ans est habituellement divisée par les historiens en quatre périodes dont la dernière (1635-1648) est connue sous le nom de Période Française. Une autre période (1630-1635) est connue sous le nom de Période Suédoise, et une troisième période (1625-1630) le nom de Période Danoise. La première période, la Période dite Palatine (1618-1625), avait été seule à peu près nationale. Outre le Danemark, la Suède et la France, d'autres puissances, notamment l'Espagne qui ne fut comprise en la paix que par le traité d'Osnaabruck, où la France ne stipula pas, avaient été plus ou moins mêlées à la guerre. La paix de Westphalie, qui termina la guerre de Trente-Ans, eut à régler, en ce qui concernait l'Empire et l'Allemagne, les prétentions de toutes ces puissances. Le point de vue intérieur et religieux est le seul où nous avons à le considérer ici.

Le banquet est terminé.

(Service télégraphique Havas-Bullier.)

PARIS

Dieu est impénétrable en ses desseins, au moment où s'accomplissent les faits qui doivent les réaliser. Mais, lorsque les faits sont accomplis, on y découvre toujours, en les scrutant avec un peu de soin, quelque œuvre de la justice divine. Un esprit éminent, qui consacre à de grands et solitaires études les loisirs que lui a faits une félicité invariable, nous faisait remarquer, à l'occasion de notre dernier article sur les conséquences de la transformation de l'électorat de Brandebourg en royaume de Prusse, une coïncidence qui doit être notée ici. La Pologne, possédée par ses haines plusieurs fois nécessaire contre l'Ordre Teutonique, contribua puissamment, en donnant à l'électeur de Brandebourg l'héritage des possessions de cet ordre, à la fondation de ce royaume de Prusse, dont une des conditions nécessaires d'existence devait être, deux siècles plus tard, l'annexionnement de la Pologne! En participant à l'injuste spoliation d'autrui, elle prépara sa propre spoliation. Dans un temps où de si nombreuses spoliations sont en voie de s'accomplir, ce fait n'est pas seulement une curieuse coïncidence: il est tout un enseignement.

L'enseignement est d'autant plus considérable que l'Autriche en est actuellement comme un second exemple. En 1704, l'empereur Ferdinand III, lorsqu'il reconstruisit la transformation de l'électeur-duc en roi de Prusse, fut principalement mû par la pensée de se concilier un auxiliaire qui l'aiderait dans la lutte entreprise par lui contre la France, afin de déposer Philippe V d'un trône où la maison d'Autriche aspirait à remonter, contre la volonté de l'Espagne et de l'Europe. Cette transformation a été la cause qui a amené la maison d'Autriche à s'engager dans la voie périlleuse où elle est aujourd'hui. De plus, elle lui a suscité, en Allemagne, non-seulement un ennemi né, mais un rival nécessaire et inévitable! La maison d'Autriche n'est plus ce qu'elle était, et elle a des difficultés presque insurmontables à surmonter pour arriver à être ce qu'elle a voulu devenir, quoique ceci soit très inférieur à ce qu'elle a été. La Prusse elle-même, par le démembrement de la Pologne, dont elle a pris l'initiative, s'est donné un voisin qui ressemble beaucoup à un maître, et qui, par le besoin que la Prusse et l'Autriche ont sans cesse de lui, domine la patrie allemande elle-même.

Tous ces faits, si importants qu'ils aient été isolément dans leurs conséquences, ont été eux-mêmes des effets. Ils ont eu tous une cause commune et plus haute: la réforme! C'est la Réforme qui a amené la sécularisation de l'Ordre Teutonique! C'est la Réforme qui, après avoir divisé l'Allemagne en deux camps, l'a partagée entre deux rois! Sans la Réforme, la Prusse, dont l'existence a amené l'annexionnement de la Pologne, l'assimilation de la Hongrie et l'asservissement d'une partie de l'Italie, n'aurait eu aucune raison d'être en Allemagne ou en Europe! De même que la Pologne, la maison d'Autriche et la Prusse, l'Allemagne elle-même porte les conséquences de la faute qu'elle a commise.

Le jour où Martin Luther fut assez puissant pour faire brûler publiquement une bulle du Pape sur la place publique de Wittemberg, l'unité de l'Allemagne fut rompue. Charles-Quint eut comme un pressentiment du danger. L'année suivante, dans une diète, convoquée par lui à Worms, il publia un édit qui proscrivait Luther et ses adhérents, les

Par cette innovation, la dualité se trouvait substituée à l'unité fédérative qui avait été le principe de l'Allemagne impériale. Il fallait à l'Allemagne protestante un chef capable de contre balancer la puissance de l'Allemagne catholique, à la tête de laquelle se trouvait la maison impériale d'Autriche. Dans la lutte religieuse qui avait été le prétexte de la Réforme, se trouvaient, outre la question religieuse, engagés de nombreux intérêts purement temporels. Les princes protestants, suivant l'usage révolutionnaire, avaient mis la main, partout où ils l'avaient pu, sur les biens de l'Eglise, les sécularisant à leur profit ou au profit de leurs proches. La confusion en était venue à ce point que, dans un même chapitre, il y avait des canons catholiques et des canons protestants (au point de vue du temporel, bien entendu!). Les Electeurs de Saxe, l'Electeur palatin, les rois de Suède et de Danemark, espérèrent tour à tour prendre ce rôle d'empereur protestant, qui était une des nécessités du nouvel état de choses. La transformation de l'électorat de Brandebourg et de la Prusse Teutonique en royaume de Prusse fut la conséquence de cette nécessité.

Où a vu quels avaient été les résultats de cette transformation. L'Allemagne a compris l'o-

## PARIS

Dieu est impénétrable en ses desseins, au moment où s'accomplissent les faits qui doivent les réaliser. Mais, lorsque les faits sont accomplis, on y découvre toujours, en les scrutant avec un peu de soin, quelque œuvre de la justice divine. Un esprit éminent, qui consacre à de grandes et solitaires études les loisirs que lui a faits une fiabilité inviolable, nous faisait remarquer, à l'occasion de notre dernier article sur les conséquences de la transformation de l'électorat de Brandebourg en royaume de Prusse, une coïncidence qui doit être notée ici. La Pologne, poussée par sa haine plusieurs fois séculaire contre l'Ordre Teutonique, contribua puissamment, en donnant à l'électeur de Brandebourg l'investiture des possessions de cet ordre, à la fondation de ce royaume de Prusse, dont une des conditions nécessaires d'existence devait être, deux siècles plus tard, l'antécédent de la Pologne. En participant à l'injuste spoliation d'autrui, elle prépara sa propre spoliation. Dans un temps où de si nombreuses spoliations sont en voie de s'accomplir, ce fait n'est pas seulement une curieuse coïncidence : il est tout un enseignement.

L'enseignement est d'autant plus considérable que l'Autriche en est actuellement comme un second exemple. En 1701, l'empereur Ferdinand III, lorsqu'il reconnut la transformation de l'Electeur-Duc en roi de Prusse, fut principalement mû par la pensée de se concilier un auxiliaire qui l'aidât dans la lutte entreprise par lui contre la France, afin de dépouiller Philippe V d'un trône où la maison d'Autriche aspirait à remonter, contre la volonté de l'Espagne et de l'Europe. Cette transformation a été la cause qui a amené la maison d'Autriche à s'engager dans la voie périlleuse où elle est aujourd'hui. De plus, elle lui a suscité, en Allemagne, non-seulement un ennemi né, mais un rival nécessaire et inévitable ! La maison d'Autriche n'est plus ce qu'elle était, et elle a des difficultés presque invincibles à surmonter pour arriver à être ce qu'elle a voulu devenir, quoique ceci soit très inférieur à ce qu'elle a été. La Prusse elle-même, par le démembrement de la Pologne, dont elle a pris l'initiative, s'est donné un voisin qui ressemble beaucoup à un maître, et qui, par le besoin que la Prusse et l'Autriche ont sans cesse de lui, domine la patrie allemande elle-même.

Tous ces faits, si importants qu'ils aient été isolément dans leurs conséquences, ont été eux-mêmes des effets. Ils ont eu tous une cause commune et plus haute : la réforme ! C'est la Réforme qui a amené la sécularisation de l'Ordre Teutonique ! C'est la Réforme qui, après avoir divisé l'Allemagne en deux camps, l'a partagée entre deux rois ! Sans la Réforme, la Prusse, dont l'existence a amené l'antécédent de la Pologne, l'assimilation de la Hongrie et l'asservissement d'une partie de l'Italie, n'aurait eu aucune raison d'être en Allemagne ou en Europe ! De même que la Pologne, la maison d'Autriche et la Prusse, l'Allemagne elle-même porte les conséquences de la faute qu'elle a commise.

Le jour où Martin Luther fut assez puissant pour faire brûler publiquement une bulle du Pape sur la place publique de Wittenberg, l'unité de l'Allemagne fut rompue. Charles-Quint eut comme un pressentiment du danger. L'année suivante, dans une diète, convoquée par lui à Worms, il publia un édit qui proscrivait Luther et ses adhérents, les déclarant déchus de la paix générale, et ordonnant de les traiter et poursuivre comme ennemis

La paix de Westphalie régla des intérêts de divers ordres et de diverses natures. Elle fut à la fois intérieure et extérieure, nationale et internationale, religieuse et politique. Au point de vue international, nous aurions mauvaise grâce à nous en plaindre : car elle donna définitivement l'Alsace à la France. La guerre de Trente-Ans est habituellement divisée par les historiens en quatre périodes dont la dernière (1655-1665) est connue sous le nom de Période Française. Une autre période (1630-1635) est connue sous le nom de Période Suédoise, et une troisième période (1625-1630) a le nom de Période Danoise. La première période, la Période dite Palatine (1618-1625), avait été seule à peu près nationale. Outre le Danemarck, la Suède et la France, d'autres puissances, notamment l'Espagne qui ne fut comprise en la paix que par le traité d'Osnabruck, où la France ne stipula pas, avaient été plus ou moins mêlées à la guerre. La paix de Westphalie, qui termina la guerre de Trente-Ans, eut à régler, en ce qui concernait l'Empire et l'Allemagne, les prétentions de toutes ces puissances. Le point de vue intérieur et religieux est le seul où nous avons à le considérer ici.

Au point de vue intérieur et religieux, la nouveauté culminante est la reconnaissance d'une égalité absolue entre le catholicisme et le protestantisme. La transaction de Passaw et la paix de Prague (1635) avaient bien commencé à poser le principe ; mais jamais il n'avait été la règle même des stipulations. Ainsi, la paix de Prague, qui avait stipulé pour les sujets catholiques des Etats protestants, n'avait rien dit des sujets protestants des Etats catholiques. Dans les traités de Westphalie, au contraire, les deux croyances sont mises complètement sur la même ligne, à ce point que le Saint Empire Romain (comme on désignait souvent l'empire l'Allemagne) peut être donné à un prince protestant. Le protestantisme voulut même un instant davantage, et il demanda que la dignité impériale fût alternative entre les deux croyances. L'article V du traité d'Osnabruck, celui des deux traités principaux qui est plus spécialement consacré aux affaires intérieures, est dirigé contre cette prétention.

Par cette innovation, la dualité se trouvait substituée à l'unité fédérative qui avait été le principe de l'Allemagne impériale. Il fallait à l'Allemagne protestante un chef capable de contre balancer la puissance de l'Allemagne catholique, à la tête de laquelle se trouvait la maison impériale d'Autriche. Dans la lutte religieuse qui avait été le prétexte de la Réforme, se trouvaient, outre la question religieuse, engagés de nombreux intérêts purement temporels. Les princes protestants, suivant l'usage révolutionnaire, avaient mis la main, partout où ils l'avaient pu, sur les biens de l'Eglise, les sécularisant à leur profit ou au profit de leurs proches. La confusion en était venue à ce point que, dans un même chapitre, il y avait des canonicats catholiques et des canonicats protestants (au point de vue du temporel, bien entendu). Les Electeurs de Saxe, l'Electeur palatin, les rois de Suède et de Danemark, espèrent tour à tour prendre ce rôle d'empereur protestant, qui était une des nécessités du nouvel état de choses. La transformation de l'Electeur de Brandebourg et de la Prusse Teutonique en royaume de Prusse fut la conséquence de cette nécessité.

Où a vu quels avaient été les résultats de cette transformation. L'Allemagne a compris l'o-

(1) Abrégé de l'Histoire des Traités de paix entre les puissances de l'Europe depuis la paix de Westphalie, par M. Koch. Basle, Decker, 1796 1797, in-8° (tome I).



rigine de ces résultats, contre lesquels elle se débat vainement, et elle a essayé, à diverses reprises, de refaire l'unité impériale. En 1848, à une époque essentiellement révolutionnaire, la dignité impériale fut offerte au roi de Prusse, qui eut le bon sens de la refuser. C'était un essai de substitution d'une unité protestante à l'ancienne unité catholique. Mais la tentative ne pouvait pas aboutir. Unité et protestantisme sont deux mots qui se méient et se détruisent mutuellement. Non seulement, le nouvel empereur protestant se fut trouvé en présence du catholicisme, qui n'est pas mort en Allemagne; mais il eût eu devant lui toutes les sectes protestantes, rationalistes, philo-sophiques, socialistes, demandant toutes le droit de donner des lois à l'empire. En acceptant l'empire, le roi de Prusse, qui avait déjà le malheur d'être protestant, se fût donné à la Révolution.

Ce qui se fait présentement en Italie tend à créer dans le monde un état pareil à celui qu'a donné à l'Allemagne la transformation de l'électorat de Brandebourg en royaume de Prusse. Le principe est le même, et les voies ne sont pas aussi différentes qu'elles le semblent à la première vue. Ici et là, le principe est la haine du catholicisme! C'est la haine du catholicisme qui transforma autrefois l'électorat de Brandebourg en royaume de Prusse, et c'est la haine du catholicisme qui anime les fauteurs de l'unitarisme italien. Ce que veulent ceux-ci, ce n'est pas une Italie une ou libre: c'est la ruine de l'empire de Rome sur les consciences. Le Piémont est pour eux un instrument, et il n'est rien de plus. Le jour où il aura fait son office, on le jettera au rebut comme un outil devenu inutile.

Les voies et les-moyens ne diffèrent que par la forme. La création de la Prusse fit la dualité politique en Allemagne, mais elle y fit l'unité protestante, et l'unité protestante était le but auquel tendait à cette époque la révolution. Ne pouvant pas élever cette unité à la totalité de l'empire, elle la restreignit à une partie de l'Allemagne. Pour elle, ce fut un commencement, non un but! La tentative faite en 1848 pour transporter la couronne impériale sur la tête du roi de Prusse montre qu'il était le but. L'unité dans la révolution est le but où elle n'a jamais cessé de tendre, et où elle tend encore aujourd'hui. Mais elle y tend vainement! Le jour où cette prétendue unité serait réalisée, il n'y aurait plus place en Allemagne que pour une effroyable anarchie, rappelant les plus mauvais jours de notre Terreur révolutionnaire, ou pour quelque contrepartie de la fabrique byzantine, imitée des régnes d'Alexis l'Enfant et d'Andronic I<sup>er</sup>, ou d'Isaac l'Aveugle. L'Allemagne ne reviendra à l'unité politique qu'en remontant à la route par laquelle elle en est sortie.

Si l'unitarisme italien arrive à son but, les résultats auront une autre portée, sans être autres. Le protestantisme allemand ne s'attaquait qu'à l'unité de l'Allemagne: l'unitarisme italien en veut à l'unité du monde. Ce qu'il veut briser, c'est l'unité des consciences qui relie entre elles les diverses nations du monde. Une chose est nécessaire à cette unité, l'indépendance absolue du bien! Ce qu'il pourrait, c'est, non Rome, capitale du royaume italien, mais Rome cessant d'être la capitale du monde chrétien! Il veut, non donner l'unité à l'unité italienne, dont il ne se soucie en aucune façon, mais décapiter le catholicisme. Le jour où le Souverain Pontife serait le premier sujet d'un prince ou d'un Etat, quel que fût ce prince ou cet Etat, l'autorité catholique du Chef de l'Eglise serait infirmée dans l'esprit de tous les autres-princes ou Etats. Voulant arriver à détruire, il commence par tâcher d'affaiblir.

Alors, on ne tarderait pas à voir se produire, non en Europe, mais dans tout l'ancien monde, un résultat analogue à celui qui est, depuis un siècle, le désespoir de l'Allemagne. La nation, création essentiellement chrétienne et catholique, a besoin, pour pouvoir subsister, du bien catholique et chrétien. Avant le christianisme, on compte de nombreux empires au Etats; mais on ignore toujours la nation, dans le sens moderne du mot, et tout peuple aspira constamment à envahir son voisin. L'état de guerre était, pour ainsi dire, l'état naturel de l'humanité. Le lien des âmes étant suprimé entre les nations, cette situation reviendrait par la force naturelle des choses, et son résultat nécessaire, dans l'état de civilisation où nous sommes, serait la formation de deux grands empires commandant aux corps et aux âmes, l'un en Occident ayant Rome pour capitale, l'autre en Orient trouvant à Constantinople. Alors s'abatrait sur tout l'ancien monde, Orient ou Occident, le despotisme le plus étouffant sous lequel ait jamais gémi l'humanité.

On peut dire dès à présent à qui écherrerait l'empire d'Orient. Depuis deux siècles, la Russie n'a pas quitté des yeux Constantinople, par qui elle aspire à dominer le monde. Elle ignore l'heure où elle ira y porter le centre de sa domination; mais elle ne doute pas du fait, et elle attend une occasion favorable. Tout est disposé par elle en vue de ce but toujours présent. Sa religion ne diffère guère de la religion grecque que par la subordination du sacerdoce à l'empire. Le jour où le bien catholique sera rompu entre toutes les nations du vieux monde, les portes de Constantinople s'ouvriront naturellement devant elle, que l'Occident le veuille ou ne le veuille pas. Les grands politiques qui applaudent chaque jour à l'abaissement du pouvoir temporel de la Papauté semblent ne se douter pas de ce résultat. Aucun, cependant n'est plus certain! L'indépendance temporelle de la Papauté, garantie visible de son indépendance spirituelle, est le lien qui unit entre elles, non seulement les nations catholiques, mais les nations dissidentes elles-mêmes. Il n'est pas un Etat en Europe qui acceptât que ses sujets relevassent, au spirituel, de la juridiction d'un Pontife soumis à un Etat étranger et purement temporel.

Rome est née capitale universelle, si l'on veut bien nous passer ce mot. Elle ne peut que commander aux corps ou aux âmes. Si l'on ne veut pas qu'elle soit la capitale spirituelle du monde, elle aspirera forcément à en être la capitale temporelle. La révolution italienne n'a pas encore classé le

faut pas douter, imitera son exemple, et M. Turri ne pourra pas refuser à la Pologne l'aide qu'il aura reçue lui-même de l'Italie. Alors que deviendra l'équilibre européen, en supposant que les trois souverains intéressés dans cette affaire insurrectionnelle consentent à demeurer paisibles? Les bras croisés devant elle, on peut, M. Garibaldi, dans une de ses proclamations, et qui a déclaré que l'Autriche devait disparaître de la liste des Etats, que sera le résultat de l'insurrection nationale libérée par lui? Le jour où le Piémont sera établi à Rome, il aura un vrai titre pour les réclamer, au nom de l'unité européenne.

Il n'est pas probable que les choses en viennent à ce degré. Le jour où l'unité italienne serait proclamée du haut du Quirinal par M. Garibaldi ou tout autre, le règne de M. Mazzini serait proche, et M. Mazzini, on le sait, n'aime pas les rois. L'œuvre qui se fait est une œuvre essentiellement révolutionnaire, et l'on ne sait pas attendre en Italie. De l'Étna aux Alpes éclaterait une épouvantable guerre civile qui pourrait bien ne se borner pas à la Péninsule. Mais, un jour ou un autre, cette guerre civile prendrait fin, et Rome tomberait au pouvoir d'un vainqueur quelconque. Cevainqueur, quel qu'il fût, tendrait nécessairement, s'il ne restituait pas Rome et les Etats-Romains au Saint-Siège, à réaliser ce que la révolution aurait empêché le Piémont d'effectuer. En dehors de la souveraineté pontificale à Rome et dans les Etats-Romains, il n'y a de possible à Rome qu'un empire d'Occident, et cet empire, à raison de son immense étendue, ne peut être que despotique.

Un des résultats de la transformation de l'électorat de Brandebourg en royaume de Prusse a été la substitution d'une dualité arbitraire aux autonomies naturelles dont l'ensemble composait autrefois l'Allemagne: la conséquence nécessaire de l'édification d'un royaume d'Italie sur les ruines de la papauté temporelle serait la substitution d'une dualité despotique aux autonomies nationales de l'ancien monde. Cette conséquence est-elle celle que le Constitutionnel a entendu indiquer par le rapprochement des deux faits? Les sources qu'il a récemment lancées contre l'entrevue de Varsovie ne permettent pas de le penser! Il a fait évidemment un rapprochement dont il n'a pas compris la portée, et il n'a rien fait de plus. Mais ce que le Constitutionnel n'a pas cru dire, la révolution pense à le faire. Le chemin où elle marche devait être dégagé des embarras sous lesquels elle tâche de le dissimuler.

La sécularisation de l'Etat romain, dans la pensée de la révolution, est le commencement de la sécularisation des consciences. Cette pensée, nous le savons, est d'une réalisation impossible! On peut séculariser un Etat, mais on ne sécularisera jamais l'unanimité des consciences, et le catholicisme, individualisé dans les consciences privées, serait encore le catholicisme. Mais aucune entreprise, depuis la naissance du Christianisme, n'a menacé plus profondément la liberté universelle du monde. Bien aveugles, à quelque opinion ou à quelque croyance qu'ils appartiennent, sont les hommes qui ne le voient pas.

I.-M. THIENOU.

**COURRIER D'ITALIE.**

(Correspondance particulière de la GAZETTE DE FRANCE.)

Turin, 8 novembre.

C'est hier que Victor-Emmanuel a fait son entrée dans Naples. Bien loin que cela et le resserrement de Gênes fassent prévoir la fin de la guerre, on appelle sous les armes ce qui reste d'hommes valides, appelés seconde catégorie. La *Gazzetta del Popolo* dit qu'il ne reste plus aux campagnes que les mûriers et les châtigniers.

M. Minghetti a fait son début au ministère de l'intérieur par une circulaire aux bataillons de la garde nationale détachés; car, indépendamment du rappel des deux catégories, on mobilise encore des gardes nationaux, et dans cette circulaire, il laisse incertaine la question s'ils doivent garder pour la défense de leurs foyers ou pour faire l'armée en envahissant la Vénétie. Il leur dit: « Si un jour il le faut, pour la défense du royaume ou pour la grande entreprise de l'indépendance italienne, la garde nationale saura rivaliser avec l'armée pour la valeur et la fermeté, et saura mériter la reconnaissance de la patrie. »

Tout ce qui a été reproché des conversations de roi avec Garibaldi indique la résolution de reprendre au printemps prochain la guerre avec l'Autriche. Victor-Emmanuel veut rendre tous les Italiens en une armée d'envahissement; Napolitains, pontifi-fieux, tout lui sera bon, pourvu que ce soit italien, et c'est pour cela que l'on employe les séductions envers les soldats du pape que l'on a retenus au fort de Fenestrelles et dans ceux de Gênes. Quant à Garibaldi, il reviendra au mois de mars de son île de Caprera et partira pour le soulèvement de la Hongrie avec les volontaires de cette nation et ceux des autres pays qui voudront suivre sa fortune. Le roi trouvera dans cela le moyen d'une diversion; l'Autriche devant veiller à ses propres foyers aura moins de ressources à lui opposer dans la Vénétie.

On use de rigueur pour retenir les volontaires sous les drapeaux.

Je t'écris des avant-postes, sous Capoue, dit l'un d'eux dans sa lettre, car aujourd'hui nous ne sommes restés d'ici pour être évacués sur Caserta qu'après avoir passé une vingtaine de jours et de nuits d'enfer, toujours sous le tir et la détonation de canon avec le diversissement d'alarmes continuelles, jour et nuit, à ciel découvert, sans tentes et je dirai presque nus; ce qui fait que nos habits sont en bâillons et que nous n'en pouvons plus. En outre de cela, les nuits sont froides, les brouillards épais, la rosée abondante dans ces plaines voisines du Volturne.

Je ne sais ce qu'il adviendra de nous, volontaires. Nous trouvons des difficultés à avoir nos congés, et l'on dit que l'on nous renverra jusqu'à la prochaine campagne de Venise, que Garibaldi retirera, et que le gouvernement sarde usera de tous les moyens de rigueur pour nous retenir, n'ayant pas la disposition d'une armée de 20,000 et de plus bons soldats.

Le général Jérôme Ugo est parti de Gênes pour Paris. On donne un but assez étrange à ce voyage. M. de Cavour, avant de quitter Gênes, a lui-même visité à l'école de marine Emile Farina.

vies et à l'unité politique qu'en remontant à son origine par laquelle elle en est sortie.

Si l'unitarisme italien arrive à son but, les résultats auront une autre portée, sans être autres. Le protestantisme allemand ne s'attaquait qu'à l'unité de l'Allemagne : l'unitarisme italien en veut à l'unité du monde. Ce qu'il veut briser, c'est l'unité des consciences qui relie entre elles les diverses nations du monde. Une chose est nécessaire à cette unité, l'indépendance absolue du lien ! Ce qu'il poursuit, c'est, non Rome, capitale du royaume italien, mais Rome cessant d'être la capitale du monde chrétien ! Il veut, non donner une tête à l'unité italienne, dont il ne se soucie en aucune façon, mais décapiter le catholicisme. Le jour où le Souverain Pontife serait le premier sujet d'un prince ou d'un Etat, quel que fût ce prince ou cet Etat, l'autorité catholique du Chef de l'Eglise serait infirmée dans l'esprit de tous les autres-princes ou Etats. Voulant arriver à détruire, il commence par tâcher d'infirmer.

Alors, on ne tarderait pas à voir se produire, non en Europe, mais dans tout l'ancien monde, un résultat analogue à celui qui est, depuis un siècle, le désespoir de l'Allemagne. La nation, création essentiellement chrétienne et catholique, a besoin, pour pouvoir subsister, du lien catholique et chrétien. Avant le christianisme, on compte de nombreux empires ou Etats ; mais on ignore toujours la nation, dans le sens moderne du mot, et tout peuple aspira constamment à coexister son voisin. L'état de guerre était, pour ainsi dire, l'état naturel de l'humanité. Le lien des âmes étant supprimé entre les nations, cette situation reviendrait par la force naturelle des choses, et son résultat nécessaire, dans l'état de civilisation où nous sommes, serait la formation de deux grands empires commandant aux corps et aux âmes, l'un en Occident ayant Rome pour capitale, l'autre en Orient trônant à Constantinople. Alors s'abatrait sur tout l'ancien monde, Orient ou Occident, le despotisme le plus étouffant sous lequel ait jamais gémi l'humanité.

On peut dire dès à présent à qui écherrait l'empire d'Orient. Depuis deux siècles, la Russie n'a pas quitté des yeux Constantinople, par qui elle aspire à dominer le monde. Elle ignore l'heure où elle ira y porter le centre de sa domination ; mais elle ne doute pas du fait, et elle attend une occasion favorable. Tout est disposé par elle en vue de ce but toujours présent. Sa religion ne diffère guère de la religion grecque que par la subordination du sacerdoce à l'empire. Le jour où le lien catholique sera rompu entre toutes les nations du vieux monde, les portes de Constantinople s'ouvriront naturellement devant elle, que l'Occident le veuille ou ne le veuille pas. Les grands politiques qui applaudissent chaque jour à l'abaissement du pouvoir temporel de la Papauté semblent ne se douter pas de ce résultat. Aucun, cependant n'est plus certain ! L'indépendance temporelle de la Papauté, garantie visible de son indépendance spirituelle, est le lien qui unit entre elles, non seulement les nations catholiques, mais les nations dissidentes elles-mêmes. Il n'est pas un Etat en Europe qui acceptât que ses sujets relevassent, au spirituel, de la juridiction d'un Pontife soumis à un Etat étranger et purement temporel.

Rome est née capitale universelle, si l'on veut bien nous passer ce mot. Elle ne peut que commander aux corps ou aux âmes. Si l'on ne veut pas qu'elle soit la capitale spirituelle du monde, elle aspirera forcément à en être la capitale temporelle. La révolution italienne n'a pas encore chassé le Pape de Rome, et elle tend à s'étendre en dehors de l'Italie. La Vénétie ne lui suffit plus : elle vise à y ajouter la Hongrie, et le général galant homme Garibaldi a promis à son ami, M. Turr, de le réintégrer dans sa patrie au printemps prochain. Le jour où la Hongrie s'insurgera, la Pologne, il n'en

secularisation des consciences. Cette pensée, nous le savons, est d'une réalisation impossible ! On peut séculariser un Etat, mais on ne sécularisera jamais l'unanimité des consciences, et le catholicisme, individualisé dans les consciences privées, serait encore le catholicisme. Mais aucune entreprise, depuis la naissance du Christianisme, n'a menacé plus profondément la liberté universelle du monde. Bien aveugles, à quelque opinion ou à quelque croyance qu'ils appartiennent, sont les hommes qui ne le voient pas.

J.-M. THIENGOU.

## COURRIER D'ITALIE.

(Correspondance particulière de la GAZETTE DE FRANCE.)

Turin, 8 novembre.

C'est hier que Victor-Emmanuel a fait son entrée dans Naples. Bien loin que cela et le resserrement de Gênes fassent prévoir la fin de la guerre, on appelle sous les armes ce qui reste d'hommes valides, appelés seconde catégorie. La *Gazzetta del Popolo* dit qu'il ne reste plus aux campagnes que les mûriers et les châtagniers.

M. Minghetti a fait son début au ministère de l'intérieur par une circulaire aux bataillons de la garde nationale détachés ; car, indépendamment du rappel des deux catégories, on mobilise encore des gardes nationaux, et dans cette circulaire il laisse incertaine la question s'ils doivent circuler pour la défense de leurs foyers ou pour faire l'Italie en envahissant la Vénétie. Il leur dit : « Si un jour il le faut, pour la défense du royaume ou pour la grande entreprise de l'indépendance italienne, la garde nationale saura rivaliser avec l'armée pour la valeur et la fermeté, et saura mériter la reconnaissance de la patrie. »

Tout ce qui a été reproché des conversations de roi avec Garibaldi indique la résolution de reprendre au printemps prochain la guerre avec l'Autriche. Victor-Emmanuel veut réunir tous les Italiens en une armée d'invasion ; Napolitains, pontificaux, tout lui sera bon, pourvu que ce soit italien, et c'est pour cela que l'on emploie les séductions envers les soldats du pape que l'on a retenus au fort de Fenestrelles et dans ceux de Gênes. Quant à Garibaldi, il reviendra au mois de mars de son île de Caprera et partira pour le soulèvement de la Hongrie avec les volontaires de cette nation et ceux des autres pays qui voudront suivre sa fortune. Le roi trouvera dans cela le moyen d'une diversion ; l'Autriche devant veiller à ses propres foyers aura moins de ressources à lui opposer dans la Vénétie.

On use de rigueur pour retenir les volontaires sous les drapeaux.

« Je t'écris des avant-postes, sous Capoue, dit l'un d'eux dans sa lettre, car aujourd'hui nous sommes retirés d'ici pour être évacués sur Caserta après avoir passé une vingtaine de jours et de nuit d'enfer, toujours sous le tir et la détonation de canon avec le divertissement d'alarmes continuelles, jour et nuit, à ciel découvert, sans tentes et je dirai presque nus ; ce qui fait que nos habits sont en haillons et que nous n'en pouvons plus. En outre de cela, les nuits sont froides, les brouillards épais, la rosée abondante dans ces plaines voisines du Volturne. »

« Je ne sais ce qu'il adviendra de nous, volontaires. Nous trouvons des difficultés à avoir nos congés, et l'on dit que l'on nous retiendra jusqu'à la prochaine campagne de Venise, que Garibaldi se retirera, et que le gouvernement sarde usera de tous les moyens de rigueur pour nous retenir, ne voulant pas la dispersion d'une armée de 20,000 et de plus bons soldats. »

Le général Jérôme Ulloa est parti de Gênes pour Paris. On donne un but assez étrange à ce voyage.

M. de Cavour, avant de revenir de Gênes, a fait une visite à l'élève de marine Emile Farina, en danger de mort par suite de la pierre que lui a fait tomber sur la tête le lancement de la frégate le *Duca di Genova*. Le sénateur Farina était auprès de son fils.

Toute l'ambassade sarde revient de Saint-Petersbourg. Le comte de Sermani Moretti, attaché est arrivé ; il a annoncé le départ du marquis

Remarquable article sur le rôle de cette puissance en Europe et sur la meilleure politique qui s'y fera

du Regard, n° 42.

MARDI 45 JANVIER 1861.

# LA RELIGION LITTÉRAIRE, UNIVERSEL

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE (MARDI, JEUDI, SAMEDI)  
trois mois, 9 fr.; six mois, 16 fr.; un an, 30 fr.

Les ANNONCES sont reçues chez MM. CH. LAURANCE et GÉRÉ,  
place de la Bourse, n° 6.

**PRIX D'ABONNEMENT**

**Départements**

TROIS MOIS . . . . .	46 FR.
SIX MOIS . . . . .	31 FR.
UN AN . . . . .	60 FR.

Les abonnements aux deux éditions datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.



1848, elle a été ébauchée ou plutôt entrevue dans ces années trop décriées où toutes les questions vitales du siècle furent providentiellement évoquées devant la plupart des peuples européens, qui aimèrent mieux les ajourner ou les pallier que de les résoudre. L'Autriche sentit s'échapper de ses flancs déchirés les nationalités les plus diverses, Allemands, Hongrois ou Magyars, Bohèmes ou Tchèques, Roumains ou Valaques, Illyriens ou Croates, ceux-ci armés pour sa défense, ceux-là pour sa ruine: leur division fit son salut, et l'empereur François-Joseph, sorti d'un chaos où l'aurore de son règne n'avait pas été sans gloire, fit acte de reconnaissance et de sagesse en adressant la proclamation suivante à ses sujets. « Appuyé sur les bases d'une vraie liberté, sur l'établissement de l'égalité des droits entre tous les peuples qui composent notre empire, sur l'égalité des citoyens devant la loi, sur le droit acquis aux représentants du peuple de s'associer à notre gouvernement, appuyé désormais sur ces bases inébranlables, notre pays va recouvrer son ancienne gloire; l'édifice que nous avons tous ensemble reconstruit pourra braver les orages de ces temps difficiles et formera comme une vaste tente sous laquelle viendront s'abriter, plus unies que jamais sous la protection du sceptre que nous tenons et que nous ont transmis nos ancêtres, les diverses races sur lesquelles nous sommes fier de régner. »

Si les déclarations impériales n'eurent pas de suite, si elles s'oublèrent bien vite, n'en triomphons pas trop haut contre l'héritier des Habsbourg! Le coup d'Etat d'Autriche, prélude du régime en ce moment repudié, fut un hommage au coup d'Etat de France; le 31 décembre 1851, le prince Schwarzenberg, qu'on félicita fort en ce temps-là de son imitation anticienne, et qui fut même appelé le sauveur de l'Empire, décida François-Joseph à effacer d'un trait de plume la constitution du 4 mars 1849, les lois organiques qui la développaient, tous les commencements et toutes les espérances du gouvernement représentatif solennellement promis.

C'était l'absolutisme qui avait vaincu à Vienne: pour lui, l'occasion était propice, incomparable, unique! Il pouvait faire tout ce qu'il voulait; au dedans comme au dehors, un épais silence que troublaient à peine quelques rares tribunes encore debout et la voix lointaine de l'indomptable Angleterre; partout la contagion de la servitude et de la peur avait remplacé l'action féconde des idées libérales; plus de contradictions importunes, plus de résistances incommodes; derrière les partis épuisés ou comprimés se voyait un pays qui se laisserait façonner comme une matière morte.

L'absolutisme était tenu de réussir; il procéda sans gêne: l'autonomie des races dont l'Autriche se compose, le respect de leur personnalité distincte et de leurs traditions indigènes dans des diètes particulières, leur mutuelle réconciliation scellée par des états généraux qui, s'assemblant dans la capitale de l'empire autour du trône de l'Empereur, consacraient ainsi l'unité politique de l'Autriche, tout cela fut écarté. Sur un sol tout ensemencé d'aristocratie, de grandes propriétés, d'influences héréditaires, de self-government, on rêva une société de quarante millions d'hommes où il n'y aurait qu'un maître et qu'une foule; toutes les fonctions, non-seulement les fonctions administratives et judiciaires, mais les fonctions municipales elles-mêmes tombèrent à la discrétion du pouvoir, et la bureaucratie de Vienne enferma le pays dans quatre grandes combinaisons mécaniques dont elle était seule à agiter les ressorts: le ministère de l'intérieur, la province, le cercle, le canton.

Eh bien! l'épreuve est faite; elle a échoué! Certes, il y aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître ce que l'absolutisme légué par le prince Schwarzenberg au comte de Buol et à M. Bach a fait de bien: il a été d'habitude éclairé et modéré; il a plutôt servi que contrarié la civilisation; il a entrepris ou achevé des travaux qui honoreront son passage, l'abolition des corvées, le rachat des droits seigneuriaux de la diète et des redevances féodales, l'égalité devant la loi.

Mais le fond même de son œuvre a été stérile; ce qu'il avait résolu d'atteindre lui a échappé: la centralisation pratiquée à outrance a eu ce double et inévitable effet de désintéresser la nation de ses propres affaires et d'augmenter les charges qu'on lui demandait de payer; là où l'on avait cru renverser des obstacles, il s'est trouvé qu'on n'avait brisé que des appuis, et toutes ces races confondues sous un joug uniforme se sont liées ensemble par une défiance commune; au bruit des périls du dehors dont l'écho éveillait ceux du dedans, le pouvoir qui n'avait pas de limites, a été froissé.

C'est donc avec une sympathie profonde que nous voyons l'empereur François-Joseph se dégager des errements révolutionnaires où s'étaient déjà aventurés pour leur malheur Léopold I<sup>er</sup> et Joseph II, rétablir sa monarchie dans ses voies naturelles, l'accepter enfin telle que Dieu l'a faite, comme une fédération libre de races variées dont elle est le ciment et l'âme. Puisse-t-il aussi, comme d'autres de ses prédécesseurs, Charles VI, Marie-Thérèse, Léopold II, puisse-t-il réussir dans une réparation dont le succès importe à sa maison, à ses peuples, à la France!

La maison d'Autriche a tout à gagner à la fin du régime absolu. Ce n'est pas une condition de force, que cette centralisation exorbitante qui détourne vers le souverain tous les désirs et toutes les plaintes des peuples; il vaut mieux laisser au prince moins d'attributions matérielles et plus d'autorité morale. Et puis il avait raison, l'empereur François II, lorsqu'il confiait à un ambassadeur de France cette réflexion, citée par M. de Langsdorff dans ses études sur la Hongrie: « Mes peuples sont étrangers l'un à l'autre, c'est pour le mieux: ils ne prennent pas les mêmes maladies en même temps; je me serais de uns pour contenir les autres; chacun garde son voisin. Au contraire, vous, quand la fièvre vient, l'accès vous prend tous le même jour. » L'empereur-père de famille, comme l'appelaient les bourgeois de Vienne, refaisait sans le savoir une page admirable de Montesquieu.

C'est la folie des conquérants, remarque le grand publiciste, de vouloir donner à tous les peuples leurs lois et leurs coutumes, cela n'est bon à rien; car, dans toutes sortes de gouvernements, on est capable d'obéir. Mais Rome n'imposant aucunes lois générales, les peuples n'avaient point entre eux de liaisons dangereuses; ils ne faisaient un corps que par une obéissance commune; et sans être compatriotes ils étaient tous Romains. »

Ces populations, à leur tour, ces nombreuses nationalités sur lesquelles plane la maison d'Autriche, où peuvent-elles mieux se développer que sous sa protection? L'Autriche a une vocation, elle a sa mission à remplir sur ces rives du Danube et sur ces rivages de l'Adriatique où le vent des invasions a comme ramassé des vestiges de toutes les contrées et des épaves de tous les siècles: supprimez-la, ôtez-lui son sceptre qui ne doit rien étouffer de son poids, mais qui doit tout couvrir de son ombre; que restera-t-il, sinon la guerre, l'anarchie, des haines de race qui coulent avec le sang de l'homme et que le sang de

l'homme n'éteint pas? Comme M. Guizot le disait si bien du rôle de la royauté capétienne au sein de la féodalité, on peut dire que l'Autriche est parmi ses peuples comme une grande justice de paix constituée.

C'est en vain que quelques érudits démagogues réclament le démembrement immédiat de l'Autriche, avec la restitution des provinces dont elle est l'assemblage, à leur souche première! Ils oublient de nous enseigner comment on décomposera ces provinces qui sont elles-mêmes un inextricable pêle-mêle de nationalités diverses, depuis le Tyrol où les Italiens se pressent à côté des Allemands, jusqu'à la Hongrie où l'on compte sur un seul territoire 700,000 Saxons, un million de Roumains, 4 millions de Slaves, 4 millions de Magyars.

L'histoire, une récente histoire est là pour lever tous nos doutes. Cette Hongrie que nous venons de nommer, elle a fait une rude expérience en 1848, elle a écouté le rhéteur Kossuth qui la poussa, d'abord par une série de mesures cautiennes, plus tard par ses motions violentes, à se séparer de l'Autriche. Que se passa-t-il alors? Les quatre millions de Magyars, déclarés souverains par un tribun éloquent, n'ont plus qu'une pensée au cœur, mettre sous leurs pieds les quatre millions de Slaves, le million de Roumains, les 700,000 Saxons qui vivent auprès d'eux: il ne suffit pas à ces usurpateurs d'annihiler les diètes d'autrefois et de confisquer ses régiments; ils osent enlever à leurs victimes ce dernier signe de la patrie, leur langue maternelle, ils défendent, sous les pénalités les plus sévères, aux instituteurs de faire leurs leçons, aux députés leurs discours, aux curés leurs sermons autrement qu'en magyar. Le ban Jellachich se leva du milieu des opprimés, il fit vraiment l'homme des populations qui en appelaient de l'insolence des Magyars à l'autorité vénérée de l'Empereur, du père. « Sire, écrivait-il à Ferdinand II qui le suppliait de s'arrêter et de ne pas ajouter à la guerre civile, je demande pardon à Votre Majesté, mais je veux sauver l'empire. Les autres vivront, s'ils veulent, quand il sera tombé; mais moi je ne vivrai pas certainement. » Et ce grand patriote, ce héros national, arrivé sous les murs de Vienne insurgée que de concert avec un autre Slave, le prince Windischgraetz, il rendit à l'Empereur, prononçait ce mot profond: « Si l'Autriche n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

L'Autriche a encore une autre utilité pour les races opposées et quelquefois ennemies qu'elle tient rassemblées; elle sert à la sécurité intérieure de chacune d'elles. Si son autorité incontestée et forte n'était pas là, qu'advierait-il, par exemple, de ces Magyars, si fiers, si après un commandement, si imbus de l'excellence de leur origine, mais chez qui les aspirations démocratiques les plus incohérentes se rencontrent avec les préjugés aristocratiques les plus opiniâtres?

Et les innombrables multitudes de la race slave, disséminées dans toute l'ancienne Illyrie, quel besoin elles ont de l'Autriche pour leur éducation morale et politique! A moitié débrouillées de la barbarie, hardies, vigoureuses, avec des dons merveilleux et des ressources inépuisables, elles n'ont pas encore reçu du temps cette consistance qui fait les nations: que l'Autriche disparaisse; elles s'en iront se perdre dans le gouffre du panslavisme que croissent avec une émigration cupide la Russie et la Révolution, et qui sera le tombeau de la dignité humaine.

La France, ajoutez-le, la France, dont la grandeur se relie par une admirable disposition de la Providence à l'ordre universel, la France est intéressée à l'existence



pour servir à M. GARCIA.

**L'Autriche.**

Un des spectacles les plus curieux, les plus instructifs, les plus émouvants qu'offre aujourd'hui l'Europe, c'est celui des laborieux efforts de l'Autriche vers la liberté. Cette antique monarchie, qui reconnaît avec une clairvoyante honnêteté que le pouvoir absolu l'a égarée depuis dix ans et qui se remet courageusement à l'œuvre, ce jeune empereur assez confiant en lui-même et dans son avenir pour recommencer son règne, ces évêques, ces riches seigneurs, ces députés des villes dont nous admirions ici même (1) les belles discussions, tous ces enfants de la même terre, tous ces soldats du même drapeau attentifs aux douleurs de la patrie avec cette bonne volonté ardente, avec cette passion du bien public qui animaient en 1789, à travers plus d'inexpérience et de présomptueuse insouciance, une mémorable assemblée; n'y a-t-il pas là de quoi capiver les regards de tout ami du droit et du progrès dans le monde?

La fin vers laquelle l'Autriche tend, la grande pacification proposée à ses démarches; c'est l'union de toutes les races dont elle est formée, dans la liberté.

L'entreprise n'est pas nouvelle: déjà, en

(1) Aucun lecteur de l'Ami de la Religion n'a oublié les études si intéressantes de M. Audley sur le Messerath autrichien.

ce de l'Autriche, à son union durable avec ses peuples.

Fille aînée de l'Eglise, elle sait qu'en perdant sa sœur dans la foi, elle serait du même coup mutilée devant ses rivaux de Londres, de Berlin, de Saint-Petersbourg.

Gardiennne jalouse de la liberté des mers, elle se sent d'avance atteinte des éclats d'une chute qui achèverait de faire de l'Adriatique un lac anglais sous la surveillance sévère des batteries de Cortou.

Tout ce armée du droit des faibles et de l'équilibre européen, elle est justement inquiète à la pensée que l'Allemagne n'ayant plus de contre-poids serait livrée à la merci de la Prusse.

Enfin la France a d'instinct une grande ambition pour l'Autriche, elle veut la pousser et la fortifier du côté de l'Orient, sur les bords du Danube.

Le prince de Talleyrand, on se le rappelle, demanda deux fois à l'irrésistible vainqueur d'Ulm et d'Austerlitz d'exécuter cette pensée des siècles. « L'existence de l'Autriche, lui disait-il avec son bon sens supérieur, l'existence de cette monarchie dans sa masse est indispensable au salut futur des nations civilisées. » Et il conjurait Napoléon qui passa outre, de donner à l'Autriche, en échange des dépouilles de la république de Venise, la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie, la partie septentrionale de la Bulgarie.

Par là, observait-il en concluant, les Allemands seraient pour toujours exclus de l'Italie, et les guerres que leurs prétentions sur ce beau pays avaient entretenues pendant tant de siècles, se trouveraient à jamais éteintes; l'Autriche, possédant tout le cours du Danube et une partie des côtes de la mer Noire, serait voisine de la Russie et dès lors sa rivale; serait éloignée de la France et dès lors son alliée. « Chose singulière ! ces idées, nous les retrouvons exprimées à une époque bien différente, à une époque pourtant où l'apparence des événements était plus troublée, mais où le fond des esprits était plus solide qu'aujourd'hui; c'est en 1848, dans une dépêche de M. Bastide, ministre des affaires étrangères de la république, au représentant français à Vienne. « L'Autriche, quelque soit son gouvernement, écrivait-il le 13 octobre 1848 à M. Delacour, fera toujours une folie tant qu'elle s'obstinera à garder un pays dont la possession ne peut être qu'une occupation armée. Pendant plusieurs siècles, la folie italienne a fait un mal infini à la France. Il serait grand temps que l'Autriche en fût, comme nous, guérie, et s'appliquât à occuper la place qui lui appartient légitimement dans le monde, c'est-à-dire qu'elle employât ses efforts à devenir la tête d'une confédération danubienne. Si elle veut jouer un autre rôle, elle conservera difficilement et même elle perdra l'Italie, et elle sera étouffée par le flot toujours croissant des populations slaves. »

La France a des obligations plus étroites que jamais envers l'Autriche : à cette heure où l'Europe, à bout de patience et d'expédients, ne sait plus que faire de la vieille honte qui a nom encore l'Empire ottoman, n'y aurait-il pas honneur et profit, loin de laisser démembrer la monarchie des Hapsbourg, à montrer à ses princes, aux descendants de la cheveluresque maison de Lorraine, aux fils couronnés des Croisés, l'héritage bienôt ouvert de ces Turcs qu'ils ont tant de fois vaincus et qui seront chassés ? Leur désigner, au moins, la Bosnie, la Bulgarie, l'Albanie, qui se rattacherait ainsi aux Slaves de la Bohême, de la Hongrie, de la Dalmatie, ne serait-ce pas conquérir en même temps tout un monde nouveau pour la civilisation catholique ? De ces combats, plutôt que d'opérations de banque ou que de sanglantes échafaudées, pourrait sortir, avec l'affranchissement de Venise retirée à l'Autriche, celui de l'Italie soustraite au Piémont.

C'est assez. L'intérêt de la France est trop manifeste pour qu'il y ait doute sur ses devoirs : elle désavouera hautement, elle n'appuyera jamais, elle abandonnera, s'il le faut, à son châtiement mérité la politique perverse qui de Caprera et de Turin conspire ouvertement contre cette œuvre bienfaisante, l'union de l'Autriche et de ses races diverses dans la liberté.

H. MERCIER DE LACOMBE.

On écrit de Berlin, 11 janvier :

Il est très-possible que le président du conseil, M. de Hohenzollern, donne bientôt sa démission et quitte complètement les affaires. Il serait remplacé par M. d'Acerswald qui, au moment même, remplissait les fonctions de président du conseil, quand M. de Hohenzollern est absent. Le bruit a couru que le prince Radzivil serait nommé à ce poste, mais ce bruit est purement erroné. Le prince Radzivil n'est pas un homme politi-

que, et ce bruit ne paraît devoir sa naissance qu'à une circonstance des obsèques.

Le prince Radzivil portait la couronne royale, tandis que les autres ministres portaient les autres insignes du royaume. Mais cela provenait simplement de ce que le prince de Hohenzollern, auquel aurait échu cette fonction dans la cérémonie, comme président du conseil, avait pris place avec ses deux fils parmi les membres de la famille royale.

L'un des amis les plus intimes du feu roi, l'aide de camp du général de Gerlach, l'a suivi de près dans la tombe. Le général, quoique très-souffrant, assista aux obèques et y gagna un refroidissement dangereux. Il est mort hier soir à Postdam d'un érysipèle à la tête, à l'âge de 71 ans.

On a beaucoup remarqué une réponse que le Roi a faite au bourgmestre de Posen, qui lui présentait une adresse de condoléance : « Vous consolez sans doute, a dit le Roi, mes opinions que l'ai souvent exprimées, et mes trois ans de gouvernement vous sont un gage que j'y tiens fermement. Je veux une liberté égale, croyez-moi, mais je ne me laisserai pas entraîner malgré moi. Toute liberté doit avoir ses limites, parce qu'on peut en abuser et la mal interpréter. — Haas.

Voici, d'après la Gazette de Cologne, le texte du décret d'amnistie rendu par le roi de Prusse :

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., voulons, pour marquer notre avènement par un acte de grâce générale :

1° Remettre, par ces présentes, à tous ceux qui ont été condamnés légalement par nos tribunaux civils jusqu'à aujourd'hui pour crime de haute trahison, trahison envers l'Etat, offenses envers le Roi ou un membre de la famille royale ou d'actions hostiles contre un Etat étranger; en outre, pour crimes ou délits concernant l'exercice des droits civils ou désignés par les articles 87 à 93 et 97 à 103 inclusivement du code pénal actuel, comme rébellion envers l'autorité publique ou violation de l'ordre public, les peines portant privation de la vie ou de la liberté prononcées contre eux, ainsi que les amendes pécuniaires non encore payées et les frais arrérés, en leur rendant l'exercice des droits civils dont ils étaient privés, et supprimant la surveillance de police qui a pu être prononcée contre eux;

2° En ce qui concerne les personnes qui pourraient être condamnées à l'avenir pour un des crimes ou délits désignés dans l'article 1<sup>er</sup> et commis jusqu'à ce jour, nous attendons les propositions que notre ministre de la justice doit nous faire d'office;

3° De même pour les personnes qui se sont soustraites par la fuite à l'instruction ou au jugement définitif d'un des crimes ou délits précités; si elles faisaient usage du droit qui leur est accordé par ces présentes de revenir sans empêchement dans nos Etats, et se trouvaient par suite dans le cas d'être condamnés par nos tribunaux civils, des propositions de grâce nous seront faites d'office à leur égard par notre ministre de la justice;

4° En outre, nous voulons, à l'égard des personnes qui ont été condamnées légalement par les tribunaux militaires pour les crimes et délits mentionnés plus haut, et commis jusqu'à ce jour (art. 1<sup>er</sup>), ou qui pourraient l'être à l'avenir (art. 2), ou qui se seraient soustraites par la fuite à l'instruction ou au jugement définitif (art. 3), si elles invoquent notre grâce, nous prendrons une décision ultérieure, sur le rapport de notre département de justice militaire;

5° En outre, nous voulons attendre les propositions de notre ministre d'Etat sur les grâces à accorder pour d'autres actions condamnables non comprises dans le présent décret.

Notre ministre d'Etat est chargé de la prompt publication et exécution du présent décret. Berlin, le 12 janvier 1861.

GUILLAUME.

Contresigné par tous les ministres.

Le gouvernement de Turin ne se trouve pas seulement dans une position embarrassée; pour satisfaire ses amis et ne pas trop irriter ses ennemis, il est forcé de recourir aux expédients les plus contradictoires, de nier devant les uns ce qu'il affirme devant les autres; de produire au grand jour des intentions qu'il n'a pas, et de protester contre celles qu'il a.

Le mouvement électoral a réveillé une puissante opposition; les patriotes avancés, qui ne voient d'autre but à poursuivre que l'unité immédiate et complète de la Péninsule, les garibaldiens fougueux, qui se croient tout permis, parce que l'Europe a jusqu'aujourd'hui tout toléré, méditent le renversement d'un cabinet qui ne leur donne pas d'assez sérieuses garanties.

Cette perspective sourit fort peu à M. de Cavour. Incapable de conjurer par la lutte les projets menaçants de l'opposition, il cherche à les déjouer par les promesses et les séductions. Apres avoir publiquement désavoué les entreprises de Garibaldi, il ne craint point de revendiquer la part notable qu'il y a prise.

En même temps, depuis que l'Autriche, lasse de voir proclamer dans toute l'Italie l'échec de la ruine, a fait savoir au gouvernement de Turin que toute attaque tentée par Garibaldi contre la Vénétie ou tout autre point de son empire sera considérée comme une déclaration de guerre de la part du Piémont, et qu'elle agira aussitôt en conséquence, M. de Cavour a tout à coup soufflé à ses organes officieux des idées de modération et de paix. Ils flétrissent les me-

nées mazziniennes, signalent aux garibaldiennes les dangers d'une politique qui n'aurait pas la sanction et l'appui du gouvernement, s'efforcent de prouver aux puissances européennes que le gouvernement désire la paix, et qu'il ne prendra pas l'initiative de la guerre.

Pendant que ce cabinet s'efforce d'atténuer aux yeux de Vienne la portée de sa politique d'aventure, il charge Turr d'une mission confidentielle et l'envoie à Caprera. L'influence qu'exerce le général hongrois sur son compagnon de fortune porte quelques feuilles à croire que le gouvernement a recours à cette influence pour détourner Garibaldi d'une entreprise téméraire contre l'Autriche. Cette mission, en effet, serait assez en harmonie avec le langage actuel de la presse officielle; elle prouve, dans tous les cas, l'immense ascendant que possède l'ex-dictateur, puisque le gouvernement est obligé de traiter avec lui comme avec un égal et presque comme avec un maître.

Quant à nous, nous voyons dans le révolutionnaire hongrois quelque chose de plus saillant que son influence sur Garibaldi : c'est sa haine pour l'Autriche. Pourquoi s'est-il adjoint aux partisans de l'émancipation italienne? C'est afin de préparer pour l'avenir autant de soldats de l'émancipation hongroise. Il nous semble donc peu vraisemblable que le gouvernement piémontais charge l'ennemi acharné de l'Autriche de la mission de conjurer l'attaque que tous les patriotes, sur les solennelles déclarations de Garibaldi et de Turr, ont projetée pour le printemps de 1861.

Turr se rend probablement à Caprera pour engager Garibaldi à ne pas encourager d'imprudentes oppositions contre un Roi et un ministre qui veulent comme lui que l'Italie soit une, pour sonder ses véritables intentions, protester contre toute idée et tout projet contraire à l'affranchissement de l'Italie, et s'entendre au besoin avec lui sur le moyen le plus efficace d'arriver au but commun. Le gouvernement est convaincu que le véritable maître des destinées de l'Italie est en ce moment le soldat de Caprera, et que vouloir l'empêcher de réaliser son idée fixe serait peine perdue.

Ce qu'il lui importe donc de faire, et ce qu'il fait avec plus de hardiesse que d'habileté, c'est de ménager ou plutôt de tromper les cabinets et les chefs d'opposition. L'Autriche et Garibaldi, les ennemis du dedans et ceux du dehors.

Nous verrons à quels résultats aboutira cette politique d'hypocrisie et de mensonge.

P. LAMAROU.

On lit dans la Patrie :

Des dépêches particulières de l'Italie méridionale nous assurent que le gros des renforts envoyés de Naples contre les insurgés des Abruzzes n'ayant pu traverser les positions du Monte-Velino, des troupes nouvelles allaient être dirigées, par mer, d'Ancone à Giulianova, petit port de l'Adriatique.

Ces troupes seraient destinées, dit-on, à renforcer celles qui opèrent dans l'abruzzo ultérieure, dont la ville de Teramo est le chef-lieu, et dans la délégation d'Ascoli, province des Etats de l'Eglise, dont les Piémontais se sont récemment emparés et qui paraît être le centre d'un mouvement antianthonieniste assez prononcé. — A. Tranchant.

La correspondance italienne de la Patrie donne quelques détails précis sur les derniers événements de Sicile.

Pendant qu'on s'occupait de Naples et de ses provinces, les affaires en Sicile prenaient un aspect menaçant qui s'est terminé par la démission et le départ des conseillers et de la lieutenance.

D'abord, dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, on a tenu depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures du matin un conseil dans lequel on délibéra si l'on sortirait d'embaras par un coup d'Etat ou par une démission en masse.

MM. La Farina et Cordova soutinrent que si l'on arrêtait douze perturbateurs qui, sous prétexte de leur amour pour Garibaldi, voulaient renverser l'ordre établi par le lieutenant-général du roi Victor-Emanuel, marquis de Montezemolo, ou coopérer le mal dans sa racine.

Leur avis prévalut. On envoya pendant la nuit même arrêter M. Crispi, qui parvint à s'évader; l'avocat Ferrero, conseiller à la cour suprême de justice, qui s'évada aussi. Les autres furent saisis. C'étaient les directeurs des journaux *la Valle di Giustafat*, *l'Arichino*, MM. Rafaela et Padini, un ancien capitaine de gendarmerie, M. de Gerace, le président de la justice, M. Calvi et quelques autres.

Le jour venu, on devait faire les élections communales. Il y eut de l'agitation, puis, lorsqu'on apprit l'embarquement des individus arrêtés, l'agitation devint plus grande. MM. La Farina, Cordova et les autres conseillers virent qu'ils devaient se sacrifier; ils donnèrent leur démission.

Le marquis de Montezemolo fit appeler le marquis de Torrancia de Trapani pour recomposer le ministère, en donnant le commandement de la garde nationale à M. Carini, qui, pendant son

On lit dans la Patrie :

Les dernières correspondances d'Athènes annoncent que la plus grande tranquillité continuait à régner en Grèce. On se préparait sur tous les points du royaume pour les élections qui doivent avoir bientôt lieu, et tout faisait supposer que l'opinion publique serait appelée à se prononcer au milieu du plus grand calme.

Le gouvernement a déclaré que, plein de respect pour la liberté des opérations électorales, il voulait s'abstenir de toute intervention dans les élections; on ne doutait pas qu'il ne demeurât fidèle à cette déclaration partout accueillie avec faveur. En attendant la nouvelle session, qui ouvrira le mois prochain, une tendance marquée vers la concorde et la modération se manifeste au sein de tous les partis. Il est juste d'attribuer une partie de cet heureux résultat à l'influence du général Kalergi. Les conseils patriotiques qu'il a fait entendre ont été écoutés et appréciés à leur juste valeur. Tous les esprits sains sont unanimes à reconnaître que, dans les circonstances présentes, l'union de tous les citoyens entre eux et leur entière confiance dans la politique que suit le Roi, en s'inspirant des meilleurs intérêts du pays, sont les conditions indispensables d'un avenir heureux pour la Grèce. — Louis Bellot.

CHRONIQUE.

Le *Nouveliste de Rouen* parle d'une circulaire que M. de Persigny aurait adressée aux préfets concernant les élections.

Le conseil général des Bouches-du-Rhône, réuni extraordinairement, a voté la construction d'un nouvel hôtel de préfecture, dont la dépense est évaluée à 7 mil-





Adjudications d'Immobilier.

QUATRE MAISONS A PARIS.

A vendre, même sur une seule enchère en quatre lots (avec le 1er et de réfection pour les deux premiers) en un état de vacance de la loi, le mardi 20 janvier 1861, à midi.

MAISON AVEC PETIT HOTEL. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR.

MAISON AVEC PETIT HOTEL. rue de la Colonne, 43 (faubourg Saint-Honoré), à vendre par adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 22 janvier 1861.

MAISON A PARIS. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR, le tout d'une contenance de 100 mètres 52 c.

MAISON A PARIS. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR, le tout d'une contenance de 100 mètres 52 c.

MAISON A PARIS. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR, le tout d'une contenance de 100 mètres 52 c.

MAISON A PARIS. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR, le tout d'une contenance de 100 mètres 52 c.

MAISON A PARIS. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR, le tout d'une contenance de 100 mètres 52 c.

MAISON A PARIS. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR, le tout d'une contenance de 100 mètres 52 c.

MAISON A PARIS. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR, le tout d'une contenance de 100 mètres 52 c.

MAISON A PARIS. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR, le tout d'une contenance de 100 mètres 52 c.

MAISON A PARIS. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR, le tout d'une contenance de 100 mètres 52 c.

MAISON A PARIS. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR, le tout d'une contenance de 100 mètres 52 c.

MAISON A PARIS. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR, le tout d'une contenance de 100 mètres 52 c.

MAISON A PARIS. Quartier des Ternes, place Boulou, 3, avec FERME PROPRE A BATIR, le tout d'une contenance de 100 mètres 52 c.

AVIS. La grande propriété n° 52, rue d'Angoulême, d'une contenance de près de 2,000 mètres, sera vendue, avec les ateliers, en trois lots ou en un seul le 9 janvier prochain, au Palais de Justice, sur la mise à prix de 50,000 fr. chaque lot. (45698-10)

Ventes à l'amiable.

A VENDRE A L'AMIABLE GRANDE BELLE PROPRIÉTÉ A PARIS. S'adresser à M. DUBOIS, notaire, n° 10, rue de la Grande-Batelière.

PROPRIÉTÉ A VENDRE A L'AMIABLE. d'une contenance de 23,000 mètres, pouvant être divisée au choix des acquéreurs.

A VENDRE UN PARC de 33 hectares (100 hectares) dans le département de la Seine, à proximité de Paris.

A VENDRE un terrain de 211 hectares d'un seul lot, fruitier, 13 hect.; prairie naturelle, 45 hect.; bois, 83 hect.; terres à bétail, 70 hect.

12,000 FR. de rente. A vendre, le terrain de Puyguyon, entre Nanterre et Levallois-Perret.

A VENDRE ou A LOUER, le grand hôtel des Quatre-Pavillons, à Eugène, au bord du lac.

Ventes mobilières.

BELLE FUTAIE du domaine de Marolles, canton de La Ferté Gaucher (Seine-et-Marne), à 5 kilomètres de Coulommiers.

36,000 FR. DE REVENU par baux authentiques de 12 ans, dans le département de Seine-et-Marne.

Librairie. — Publications diverses.

GAZETTE DES CHEMINS DE FER de Jacques Besson, prix par an : 7 fr. par Paris; 8 fr. pour les départements; 12 fr. pour l'étranger.

LIBRAIRIE AU RABAIS. Jules Laisné, lib. 1 et 3 — BEAUX LIVRES RELIÉS POUR ETRENNES, 25 0/0 sur toutes les publications illustrées.

Situation financière du chemin de fer MADRID A SARAGOSSA ET ALICANTE par NOUETTE DELOME.

AVIS aux Actionnaires. Obligations de L'UNION DES GAZ.

LA MODIFICATION de la loi sur le gaz de LA HAYE (Hollande), sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 31 janvier 1861.

CHEMIN DE FER DU GRAO DE VALENCE A ALMANSA. Le Comité de direction a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires.

Achats et Ventes de Fonds. SER G<sup>DE</sup> BOULEVARDS Café à céder, 35 bis, 36 bis, 37 bis, 38 bis, 39 bis.

A CEDER Hôtel meublé, boulevard Bonne Nouvelle, 31 n° 2 voyageurs. Bén. net 10,000 fr. Prix 30,000 fr.

A CEDER 12 bon débit de tabletterie, avec 60 francs de bénéfices, rue de Valenciennes, 100.

EPICERIE ET VINS à céder, quartier de la Chapelle, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52.

AVIS divers. UNE JEUNE DAME veuve, 28 ans, d'une instruction convenable, pouvant donner les meilleurs renseignements.

ON DESIRE acquies à Paris ou aux environs un magasin de vins ou gros. S'adr. à M. JULES GELY, poste restante, (31)

APPEL DE 1860.

EXONERATION DU SERVICE MILITAIRE. Le public est prévenu que les ASSOCIATIONS EN BOURSES COMMUNES, sous le nom LA PREVISION, sont ouvertes aux intéressés.

LONDON Wanted a young gentleman to learn English and commerce in a city merchant's family where he would be treated like a son.

BACCA LAUREAT pour avoir l'Institution LELARGE, rue Ste-Catherine-d'Enfer, 4.

EMPLOIS de professeurs, instituteurs, etc. chez les particuliers.

GRAVURES ET CLICHÉS A vendre, chez M. Lacoste, graveur sur bois, rue du Pont-de-Lodi, n° 1.

PIANO B4 des Italiens au 4<sup>e</sup>, M<sup>me</sup> Robert-Houdin, 42/29-10.

MACHINE A VAPEUR d'occasion de la force de six chevaux et 1/2 CHAUDIERE, à vendre, rue des Marais-Sicilien, 25.

COUPÉ D'OCCASION A vendre, rue de Longue-d'Anjou, 13, pour le prix de 4,600 fr.

GYMNASE CHAMBRE à louer, rue de Valenciennes, 12.

PETIT COUPÉ cheval et une calèche à vendre, rue de Surène, 1. (46313bis/7-10)

CHAMPS-ELYSEES rue Marignan, 5. A louer grand appartement, deux salons, six chambres à coucher, écurie et remise.

A LOUER de suite, tel appartement meublé, 2 salons, 3 chambres, etc., avec la jouissance exclusive d'un grand jardin, écurie et remise.

CHAMPS-ELYSEES rue Marignan, 47-19 à louer, belle gr. et pet. appart. de 2,000 à 11,000 fr.

A LOUER rue Calet, 11, entre cour et jardin, deux appartements pouvant être réunis pour une famille nombreuse ou pour bureaux.

Industrie. — Commerce. BIJOUTERIE, HORLOGERIE, JOAILLERIE, OFFICINE.

COUVERTS RUDOLPH. Fabrique de couverts en argent et en nickel, rue de Valenciennes, 12.

Et recue chez Henri FLEIN, éditeur de la Coie de Commerce expliqué, par M. ROBSON, du Cours de Droit commercial, par M. PARDISSY.

SIMPLE EXPOSÉ DE QUELQUES IDÉES FINANCIÈRES

Par Fr. BARTHOLONY

Deuxième édition, revue et augmentée de plusieurs Chapitres nouveaux. — Un volume grand in-8° de 228 pages. — Prix : 2 fr. 50 c. — En envoyant un mandat postal de 2 fr. 50 c. on reçoit le livre gratuitement.

CONSEILS AUX HOMMES AFFAIBLIS

TRAITÉ de l'équipement nerveux et affaiblissement des forces physiques, de la vessie et des reins — Maladies nerveuses — Mélanges, toute de mémoire, suite des cartes de la jeunesse. — De l'affaiblissement du système nerveux, maladies contagieuses, traitement sans mercure. — Maladies des Femmes, de la moelle épinière, des pommès, du cœur, du foie, de l'estomac, des intestins, variocèle, paralysie, douleurs, scrofules, dartres, desquamations, hémorrhoides, etc.

CHOCOLAT DU PARA

Objets D'ETRENNES : Articles de Chine, Boîtes de Thé, Paniers, Boîtes de fantaisie, Porcelaines anglaises, Tasses, etc. — Bonbons fins, Marrons glacés.

Paris. — Maison BURAND, 15, rue de la Banque. 5 fr. le

STÉRÉOSCOPIES. Ouvrages des nouveaux Magasins de





PARIS D'ANNONCEMENT... TRIMESTRIEL... 45 FR. BIEN MOINS... 25 FR. UN AN... 54 FR.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, FINANCIER

Pour les pays étrangers, voir les tableaux publiés les 2 et 20 de chaque mois. On l'achève en envoyant un bon de poste ou un effet sur Paris, à l'ordre du GÉRANT, 12, rue du Regard.

Paris, 3 Novembre.

BULLETIN POLITIQUE DU JOUR.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

que tous les princes de la famille royale doivent se rendre à Saint-Petersbourg pour les obsèques de l'Impératrice-mère; cependant le Prince-Régent, souffrant de la grippe, se dispenserait, dit-on, du voyage.

On a vu dans le Journal de Rome un article où il est dit que le général en chef des troupes pontificales, le général Colonna, a écrit au duc de Gramont au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le général Colonna prit les dispositions suivantes: 2 pièces, jouant leur feu à intervalles de dix minutes, furent dirigées contre le fort à gauche; les autres pièces, établies sur la rive droite, furent dirigées contre le fort à droite.

Le général en chef des troupes pontificales, le général Colonna, a écrit au duc de Gramont au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le général Colonna prit les dispositions suivantes: 2 pièces, jouant leur feu à intervalles de dix minutes, furent dirigées contre le fort à gauche; les autres pièces, établies sur la rive droite, furent dirigées contre le fort à droite.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: CLOTURE, 2. 3. HAUSSE, BAISSE. Values for Comptant, Fin court, etc.

Le Constitutionnel publie le texte complet de la lettre que M. le duc de Gramont a adressée au cardinal Antonelli en réponse à l'article du Journal de Rome.

Le général Colonna prit les dispositions suivantes: 2 pièces, jouant leur feu à intervalles de dix minutes, furent dirigées contre le fort à gauche; les autres pièces, établies sur la rive droite, furent dirigées contre le fort à droite.

Le général Colonna prit les dispositions suivantes: 2 pièces, jouant leur feu à intervalles de dix minutes, furent dirigées contre le fort à gauche; les autres pièces, établies sur la rive droite, furent dirigées contre le fort à droite.

Le général Colonna prit les dispositions suivantes: 2 pièces, jouant leur feu à intervalles de dix minutes, furent dirigées contre le fort à gauche; les autres pièces, établies sur la rive droite, furent dirigées contre le fort à droite.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

Le Constitutionnel publie le texte de la lettre adressée par le duc de Gramont au cardinal Antonelli, au sujet de la fameuse dépêche qui aurait induit en erreur le général en chef des troupes pontificales sur l'attitude de la France en face de l'invasion piémontaise.

amphibologie à la cour de Rome et au commandant en chef des troupes pontificales... Nous croyons inutile d'insister, et nous pensons que la Constitution est un acte qui n'a fait que consacrer ce qui existait avant elle.

Notre bonnet toujours sans nouvelles du combat qui se livra sur les bords du Gagliano entre l'armée garibaldienne et les troupes napolitaines. Avant dernières dates, les Piémontais n'avaient pas encore passé le Garigliano, et Victor-Emmanuel avait quitté Sessa pour aller en personne reconnaître cette rivière, dont les Napolitains fortifiaient activement la rive droite.

L'Opinion de Turin annonce que, dans cette situation, Victor-Emmanuel ajourne son entrée à Naples jusqu'à ce qu'il soit maître de tout le royaume.

Capoue a capitulé. Bombardée pendant vingt-quatre heures par le général della Rocca, la ville s'est rendue le 11 novembre. La garnison, forte de 6,000 hommes, a obtenu les honneurs militaires; elle sera envoyée à Naples, où elle déposera ses armes et sera ensuite embarquée.

Une correspondance de la Presse donne de précieux détails sur la composition de l'armée italienne que commandent Victor-Emmanuel et Garibaldi. La droite de cette armée est organisée: 603 Capoue, elle est formée et surtout l'infanterie; de l'autre côté elle est piémontaise. Quant aux Napolitains, ils brillent par leur absence dans les rangs des libérateurs, et les Calabrais eux-mêmes, qui s'étaient laissés enrôler par l'espoir du pillage, ont abandonné l'armée dès qu'ils ont vu la route devenant défensive.

Les feuilles allemandes continuent de disséminer sur les conférences de Vienne; plusieurs assurent que la Russie aurait insisté, dans cette réunion, sur une révision du traité de Paris; mais que ni l'Autriche, ni la Prusse, celle-ci inspirant à cet égard de la politique anglaise, ne seraient montrés disposés à modifier les stipulations relatives à la nouvelle frontière de la Bessarabie et à la limitation des forces russes dans la mer Noire. Des correspondances transmises de Vienne au Times contiennent des informations analogues.

La Gazette d'Angbourg rapporte de Trieste une nouvelle qui lui paraît peu croyable. On prétend dans cette ville que le gouvernement autrichien serait à la veille de céder à l'Angleterre une section de l'Adriatique, comprise entre dix vaisseaux de ligne. La Gazette d'Angbourg croit savoir que des négociations se suivent en effet à Rome. Londres et Vienne ne paraissent pas enclins à l'accepter, mais elle ne peut admettre que cette concession se fasse en vue de vaisseaux pour l'armement des navires de la flotte anglaise.

Une correspondance de Berlin annonce que le cabinet prussien a décidé de ne pas reconnaître l'Autriche en tant qu'empire indépendant, mais de la reconnaître en tant que royaume de Prusse.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.

Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860. Le général commandant en chef, de Montebello, a écrit au général commandant en chef, de Montebello, le 25 octobre 1860.







